

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XII

MARS 1913

N° 3

LA GRÂCE CAPITALE DU CHRIST

SIMPLE EXPOSITION DOCTRINALE D'APRÈS LES PRINCIPES THOMISTES

(Troisième article)

II

DE LA GRACE CAPITALE SELON SA RAISON DYNAMIQUE

Avoir pris connaissance d'un être dans sa raison statique, c'est-à-dire connaître son existence, sa fin, sa cause formelle, ses conditions nécessaires, sa perfection, c'est déjà quelque chose ; ne connaître que cela, quand cet être est un principe d'efficience, c'est le connaître à moitié. Outre sa raison entitative, la grâce capitale possède encore une raison dynamique : elle est cause de toutes les grâces de la Rédemption. Etudier ce deuxième aspect de la question s'impose donc à notre esprit. Il suffira de voir la valeur quantitative et la valeur qualitative de la raison dynamique de la grâce capitale.

1° DE LA VALEUR QUANTITATIVE DE LA RAISON DYNAMIQUE DE LA GRACE CAPITALE

Toute force possède une efficacité potentielle et une efficacité actuelle, une valeur de droit et une valeur de fait. Une cause n'agit pas toujours selon toute sa vertu ; l'exercice de son activité est souvent conditionné par la libre volonté d'un agent, les obstacles extérieurs, ou d'autres causes plus universelles, plus puissantes. Autre chose est donc la valeur dynamique possédée par la grâce capitale, autre chose la mise en acte de cette valeur.

1° Quelle est la valeur dynamique possédée par la grâce capitale ?

Cette valeur est de deux espèces : il y a la valeur physique et la valeur morale. La valeur dynamique physique est en équation directe et proportionnelle avec la forme ou la cause physique : tant de vapeur donnera tant de force motrice. A ce point de vue la valeur de l'influx possible de la grâce capitale est finie, parceque l'entité physique de la grâce capitale est finie. Sans doute, même à ce point de vue, aucune force créée ne pourrait l'égaliser, la grâce capitale étant supérieure physiquement à toutes les perfections des anges et des hommes. Elle demeure cependant finie ; la Personne divine est bien physiquement infinie, mais le suppôt n'influe pas physiquement dans l'opération selon un mode supérieur à celui qu'elle reçoit de la nature. Nous l'avons déjà vu, d'ailleurs. Nous parlons donc ici de la valeur dynamique morale. Outre sa valeur intrinsèque l'acte libre possède une valeur extrinsèque qui lui vient de certaines circonstances, et surtout de la dignité du sujet, de la personne. L'amour d'un père peut être physiquement égal ou supérieur à celui d'un étranger, moralement il ne lui est pas comparable. Cette estime commune d'un acte en raison de la dignité qu'il reçoit de la personne, c'est sa valeur morale.

La valeur dynamique morale de la grâce capitale est intrinsèquement infinie. Dans son entité matérielle, cette valeur morale de l'influx de la grâce capitale se compose de tous les actes du Christ, même des actes de sa vie végétative et sensible qui, non formellement libres, sont soumis cependant au domaine de sa volonté ; elle se compose aussi de tous les actes depuis le premier jusqu'au dernier, le Christ ayant reçu la science infuse dès la conception. Toutes les formalités des opérations de Jésus s'unifient dans leur fin unique et ultime : la Rédemption. Ne distinguons pas ici la raison méritoire de la raison satisfactoire, toutes les actions du Christ étant satisfactrices. Notons cependant qu'autre chose est d'avoir une valeur méritoire infinie, autre chose est d'avoir un mérite infini : la première peut dépendre de Dieu, l'autre est une qualité intrinsèque de l'acte. Tous les théologiens admettent la valeur infinie de l'influx de la grâce capitale. Cette valeur infinie lui est-elle intrinsèque, ou bien la reçoit-il de la libre volonté divine ? Dans le premier cas, avec l'opinion thomiste qui est commune, dans le second, avec l'opinion scotiste, nous avons la valeur infinie. Prouvons que cette valeur morale est intrinsèquement infinie.

Cette opinion peut se réclamer de Clément VI. (*Extravag. Unigenitus. lib. 5, lect. 9, de Pœnit. et Remiss.*) Parlant du trésor de l'Eglise, le Pontife s'exprime ainsi : *De cujus consumptione aut*

diminutione non est aliquatenus formidandum, propter infinita merita Christi ; et, un peu avant, il affirmait qu'une seule goutte de son sang aurait suffi pour racheter le monde : *guttam sanguinis modicam, quæ tamen propter unionem ad Verbum pro redemptione totius generis humani suffecisset. Propter unionem ad Verbum* : or cette union n'était pas extrinsèque au sang et à l'opération du Christ. Il s'en suit donc que la valeur infinie de l'acte rédempteur de l'Homme-Dieu lui vient de sa nature, non de la volonté divine.

Une autre considération capable d'entraîner l'adhésion de l'esprit, c'est la doctrine des Pères sur la nécessité de la satisfaction du Christ pour que la satisfaction égale l'infinité de l'offense. (Saint Basile, saint Cyprien, saint Fulgence, saint Anselme.) Mais si l'équation entre la réparation et l'offense vient de la volonté divine, qu'était-il besoin de la satisfaction du Christ ? Les Pères d'ailleurs prouvent l'infinité de cette valeur par son caractère théandrique ; et c'est bien là quelque chose d'intrinsèque. Creusons un peu la raison apportée par Clément VI et par saint Thomas (*Q. 48, art. 6, ad. 6.*) Les opérations du Christ ont une valeur morale infinie de par leur union au Verbe. Or, en quoi consiste cette valeur morale ? Est-ce une pure dénomination extrinsèque, comme la valeur d'un billet de banque ? Est-ce une valeur intrinsèque de par l'identification des deux volontés dans le Christ ? Ce serait du Monothélisme. Est-ce un ordre moral, une relation transcendente des actions à la personne ? Il faut dire simplement que les opérations sont constituées formellement dans une valeur morale intrinsèquement infinie, parce qu'elles sont les opérations de la Personne. De même que la grâce habituelle est constituée moralement infinie, sans aucune addition d'entité, par sa simple connexité avec la Personne ; de même, l'opération, parce qu'elle est l'opération d'une Personne divine, revêt une valeur morale intrinsèquement infinie. Comment cela ? C'est que les actions immanentes, au double titre de principe actif et passif, sont quelque chose de la Personne ; et si, comme dans les actions morales, la dignité de la personne n'est pas pour elles une simple circonstance mais une raison formelle, elles participent donc intrinsèquement à ce double titre de sa dignité.

Souvenons-nous encore que les actions satisfactoires sont déterminées par la Personne, comme par une forme morale intrinsèque, et par là participent intrinsèquement à sa dignité. La satisfaction, du moins la satisfaction adéquate, doit contenir la reconnaissance personnelle par le coupable de l'honneur violé. La condition de personne

détermine donc intrinsèquement la valeur morale de l'action satisfaisante. C'est là l'explication du vieil axiome scolastique : *Sicut offensa est in offenso, ita honor est in honorante, ... et satisfactio in satisfaciende*. De même que l'offense augmente selon la dignité de l'offensé, ainsi la valeur des œuvres honorifiques et satisfaisantes augmente selon la dignité de celui qui honore et satisfait. Dans l'estime commune, les prévenances, les sympathies valent ce que valent les personnes.

Telle est donc la valeur morale dynamique de la grâce capitale. Elle est adéquate à toute satisfaction, à tout mérite, elle est infinie intrinsèquement. Agrandissez les cadres de la Rédemption, multipliez les pécheurs à convertir et à sanctifier, les mondes à sauver : une goutte de sang du Christ, un acte de la grâce capitale suffira à tout racheter, à tout restaurer. Les trésors possédés par l'Eglise sont donc inépuisables, et il dépend de l'humanité d'y venir chercher les richesses de la vie surnaturelle.

2° LA VALEUR DE LA MISE EN ACTE DE L'INFLUX DE LA GRACE CAPITALE.

De cette valeur infinie, combien y en a-t-il de mis en acte ? Si l'on veut connaître les limites possibles de l'efficience de la grâce capitale, il faut atteindre les limites de la puissance divine ; si l'on veut déterminer les limites de son efficience de fait, c'est à son principe et à son terme qu'il faut regarder : la libre volonté de Dieu, et la dépendance absolue de toute grâce vis-à-vis le Christ.

1° Du principe il y a peu de chose à dire. L'influx de la grâce capitale est un effet *ad extra* ; il est nécessaire ni dans son existence, ni dans son degré de perfection. La libre volonté est la mesure comme la raison de ces êtres contingents ; c'est elle qu'il faut interroger. Quelle est donc cette volonté divine ? Qui nous dira le secret de son action ? Une observation simple mais solide suffira à nous éclairer. Le Christ ayant été l'incarnation de cette volonté divine, sa vie n'en ayant été que la mise en acte, c'est ce fait théologique et historique qu'il faut étudier. L'étendue de l'influx divin de la grâce capitale a pour mesure la mesure même de la Rédemption. Aucun influx ne peut s'étendre au-delà et au dehors de la finalité de son principe. Or, la fin de la grâce capitale, nous l'avons vu, c'est exclusivement la Rédemption. Donc il faut lui donner comme mesure toute l'étendue, mais seulement l'étendue, de la Rédemption.

2° Du côté du terme. De quelle quantité de grâce l'influx divin

de la grâce capitale est-il cause? Posons ce principe théologique : toutes les grâces appartenant au plan de restauration sont les effets de la grâce capitale. Nous disons toutes les grâces, avant, pendant, après le Christ. Il est le principe, le centre, la fin de cet ordre; tout vient de lui, vit par lui, retourne à lui. Vis-à-vis du terme, la grâce capitale s'identifie avec le Christ, puisque toute causalité justificatrice ou rédemptrice s'opère dans le Christ par la grâce capitale. C'est l'enseignement du Saint Concile de Trente (*Sess. V, can. 2.*) : " Si quelqu'un soutient que le péché d'Adam peut être remis par les seules forces de la nature, ou par un autre que par l'unique et véritable médiateur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème. " Remettre les péchés ou donner la grâce, c'est tout un. Aussi le Concile dit-il ailleurs (*Sess. XIV. De Poenit., cap. VIII*) : " Toute notre glorification est dans le Christ ; nous vivons en lui, nous méritons par lui, nous satisfaisons par lui, et, si nous faisons de dignes fruits de pénitence. c'est de lui qu'ils tiennent leur valeur ; c'est lui qui les offre à son Père, et c'est à cause de lui que son Père les accepte. " L'Écriture nous dit : " Il n'a pas été donné d'autre nom sous le ciel, par lequel nous puissions être sauvés ; le seul médiateur de Dieu et des hommes, c'est le Christ " (1 Tim. II, 5.) ; " De sa plénitude nous avons tout reçu " (JEAN, I, 16) ; " Béni soit Dieu le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui par le Christ nous a donné toute bénédiction spirituelle et céleste " (Ephés. I, 3). De même que par Adam tous sont morts, de même par le Christ tous sont vivifiés. C'est cette doctrine que nous prêchent les Pères quand ils proclament le Christ l'unique Rédempteur, quand ils démontrent dans sa divinité l'élément nécessaire à la régénération de l'humanité. (Saint Augustin, *Ench. c. 108* ; saint Basile, *in psalm. 118* ; saint Léon, *de Nativit. Serm. II* ; saint Hilaire, *in ps. 59* ; saint Ambroise, *in ps. 118, 64*).

Toute grâce, dit saint Thomas, immanente ou transitoire, par quelque moyen qu'on l'obtienne, vient de l'Humanité Sainte : c'est pour cela qu'on l'appelle notre tête. (*Summ. theol. III, q. 7, a. 1.*) Et la raison en est facile. Seul le Christ peut satisfaire et mériter en stricte justice la rémission des péchés et la grâce, par ses actions d'une valeur infinie ; seul, il a reçu de Dieu cette mission de Rédempteur, et donc la promesse que son sacrifice serait accepté. Tout bien, quel qu'il soit, ayant une relation avec le salut, doit nous venir par lui ; il en est la seule raison suffisante.

Faut-il particulariser l'étendue de cet influx de la grâce capitale, faut-il déterminer les rives où ce fleuve de la grâce roule, à travers l'espace et le temps, les flots de vie divine ? Ce serait œuvre difficile, nécessairement incomplète. L'Eglise militante, souffrante, triomphante résume bien l'œuvre restauratrice du Christ. Mais qui peut se vanter de connaître les merveilles surnaturelles qu'elle contient ? Nous ne saurons qu'au ciel le nombre des enfants de la sainte Eglise, les fécondités de la grâce. Ce que le fait historique nous en manifeste n'est que la surface du fleuve de vie ; la profondeur insondable et les cours souterrains par lesquels il féconde des plages immenses nous sont inconnus.

Pour la durée ? Nous connaissons l'heure où les flots rédempteurs ont commencé à vivifier le monde : ce fut l'heure de la chute des premiers parents. Mais il n'est pas d'heure qui doive en marquer la fin : les siècles succéderont aux siècles..... et après le temps, l'éternité en mesurera la marche.

Pour l'espace ? L'étendue de l'influx divin est large comme le monde et comme l'humanité : Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, c'est une vérité de foi. L'Eglise semble en étendre encore les vastes proportions dans l'hymne de la Passion : « Ce fleuve immense, dit-elle, a purifié la terre, les mers, les astres, l'univers entier. »

Terra, pontus, astra, mundus
Quo lavantur flumine.

Oui, les mondes perdus au sein des lointains infinis de l'espace ont pu participer à la vertu rédemptrice du Calvaire. Pourquoi le Christ ou ses anges n'auraient-ils pas porté à ces habitants des sphères célestes l'Évangile qui nous fut prêché ?

Mais les espaces créés ne suffisent pas ; le monde bienheureux, où vivent dans la gloire les hiérarchies célestes et les rachetés de la terre, est l'œuvre du Christ Sauveur. Alors, la mesure de l'influx rédempteur n'est plus le temps, c'est l'éternité ; ce ne sont plus les espaces, c'est l'immensité.

II.—DE LA VALEUR DYNAMIQUE QUALITATIVE DE LA GRACE CAPITALE

Après la valeur dynamique quantitative de la grâce capitale, valeur possédée et valeur mise en acte, il reste à étudier sa valeur dynamique qualitative, ou ses diverses espèces d'opérations.

La grâce capitale comme toute cause peut être quelquefois en acte et quelquefois en puissance, selon qu'on la compare aux sujets qui peuvent recevoir ou qui reçoivent de fait son influence. Tous les hommes encore dans l'état de voie lui sont soumis, au moins en puissance, parce que tous peuvent recevoir la grâce de justification et de salut. Personne n'est perdu sans avoir reçu les grâces suffisantes pour obtenir la vie éternelle : les hérétiques comme les schismatiques, les infidèles comme les enfants conçus et non encore nés.

Seuls les damnés ne sont pas, ni ne peuvent être, les sujets de cet influx divin. Le Christ n'a plus sur eux qu'un pouvoir d'excellence et de domination, son influence vitale ne saurait les atteindre : ce sont les véritables morts. Une distinction s'impose ici à notre attention : autre chose est pour la grâce capitale d'agir selon sa raison formelle, et autre chose d'avoir une influence quelconque. L'action formelle de la grâce capitale, c'est son action vitale. Dans le corps mystique comme dans le corps naturel, l'influx vital doit être intrinsèque, commun à tout l'être, permanent. D'où, parce que les infidèles, les hérétiques (contre Cajétan), même cachés (contre Bellarmin), reçoivent des grâces actuelles, ils ne sont pas pour cela membres du Christ. Ces grâces provenant de la satisfaction et du mérite du Christ sont les effets de la grâce capitale ; cependant elles ne sont pas données sous forme de motions vitales, mais sous forme de simples motions extrinsèques. Il n'y a pas là l'action vitale de la tête sur un membre du corps, mais l'action du moteur sur le mobile : action ni intrinsèque, ni commune, ni permanente. Chez ces hommes le premier principe de vie surnaturelle fait défaut : ils n'ont pas la foi. Ils ont bien le caractère sacramentel (du moins les hérétiques) ; mais c'est là une puissance à recevoir la vie surnaturelle, et qui n'en peut faire les actes sans présupposer la grâce ; les damnés possèdent le caractère, au dire de saint Thomas et de Cajétan lui-même ; ils ne sont pourtant pas membres du Christ.

Ce lien permanent, cet influx intrinsèque, commun entre la tête et les membres, entre le Christ et les fidèles, peut se trouver dans trois états de perfection. (*S. Thom. Sum. IIIa P. q. 8, a. 3.*) C'est d'abord l'influx le moins parfait, la racine indispensable à toute vie surnaturelle : la foi. C'est ensuite la charité, la perfection de la terre ; enfin, c'est la gloire, la consommation de l'unité mystique. Ailleurs, (*3, d. 13, q. 2, a. 2, quaestiuunc. 20.*) le saint Docteur constitue la triple unité de l'Eglise par la foi, la charité, l'Esprit-Saint. Au premier degré de la vie mystique se trouvent les fidèles, catéchumènes, pécheurs, schismatiques. Le Concile a condamné

Jean Hus soutenant que l'Eglise est la société des prédestinés, des saints. Au deuxième se rencontrent tous les fidèles en état de grâce, les âmes du purgatoire, ceux qui, sans appartenir à l'Eglise visible, font partie de son âme. Enfin, au degré le plus parfait, sont les participants de la vie glorieuse, les bienheureux, les anges. Et dans ces divers degrés, la vie surnaturelle se multiplie, se diversifie à l'infini. Le monde de la nature, avec ses variétés spécifiques sans nombre, n'est pas comparable au monde de la grâce dans la fécondité de son unité divine.

A part ces deux états d'acte et de puissance, et sa plus ou moins grande perfection selon qu'il produit la foi, la charité, ou la gloire, l'influx de la grâce capitale possède deux modes d'opération : la causalité morale et la causalité physique.

1^o DE LA CAUSALITÉ MORALE DE LA GRACE CAPITALE.

La causalité morale est le mode ordinaire, propre, pour la grâce capitale de produire son effet. La causalité morale s'oppose à la causalité physique en ce que celle-ci produit immédiatement et elle-même son effet ; l'autre, au contraire, par un objet ou une fin, agit sur une cause pour le lui faire produire. Le potier est cause physique du vase d'argile, celui qui l'a commandé en est la cause morale. Une cause morale peut se trouver dans un triple rapport vis-à-vis de son effet : elle le précède, et alors nous avons la causalité efficiente morale ; elle lui est postérieure, et alors, si elle a raison de mérites non acquis mais prévus, elle est cause méritoire par mode de fin ou d'objet voulu ; enfin, elle peut n'avoir aucune raison de mérite, mais seulement de cause finale.

Une conclusion et la solution de trois difficultés nous renseigneront sur la triple causalité morale de la grâce capitale.

1^o conclusion : La grâce capitale est cause efficiente morale principale de toutes les grâces qui suivent la Rédemption. Elle est cause morale, nous l'avons vu, de par son acte satisfaisant, et méritoire, méritant toutes les grâces, satisfaisant pour les péchés, en stricte justice. Dieu est donc tenu, d'une nécessité morale, de par la valeur infinie de l'acte rédempteur et de par son ordination divine, de donner la grâce et de remettre le péché. La grâce capitale possède donc la plus haute, la plus puissante causalité morale qui soit.

Cause morale principale. Parce qu'elle agit immédiatement sur la cause principale physique, sur Dieu. Une autre raison, c'est que si elle n'était pas cause principale, on aurait l'absurdité d'une cause in-

strumentale sans cause principale. En effet, seule la grâce capitale peut mériter et satisfaire en stricte justice ; aucune autre cause morale n'a cette vertu et n'a reçu cette ordination.

Efficiente. La cause efficiente est prieure à son effet. Agir par mode de cause efficiente, c'est agir par mode de cause existante. Le mérite et la satisfaction du Christ, existant de fait avant toutes les grâces postérieures à la Rédemption, peuvent en être la cause efficiente morale.

L'objet. Ces dernières paroles délimitent l'objet de cette espèce de causalité de la grâce capitale : toutes les grâces postérieures à la Rédemption.

II. TROIS DIFFICULTÉS.

La délimitation de la conclusion quant au mode de causalité et quant à l'objet nous laisse supposer dans la grâce capitale d'autres causalités et d'autres effets. En existe-t-il d'autres ? Quels sont-ils ? Solutionnons donc les trois difficultés annoncées.

1^o La première difficulté se pose au sujet de la grâce sous la Loi Ancienne. Suivant les principes déjà posés, la grâce des anciens justes doit être un effet de la grâce capitale. Par quel mode d'opération en provient-elle ? Il y a là une double difficulté. Comment la grâce capitale n'existant pas encore peut-elle être cause ? Comment les justes de l'Ancienne Loi devant mériter, au moins selon une opinion très solide, l'exécution de l'Incarnation, la grâce capitale peut-elle être à la fois principe et effet ?

La solution de ces problèmes ne saurait sortir du domaine des opinions, étant une conséquence des divers systèmes touchant la fin de l'Incarnation. Nous affirmons avec les plus graves autorités que la grâce capitale est cause méritoire, bien que non par mode de cause efficiente. (*Salm., Joan. a S. Thoma, Cajetan, Soto, Medina*). La grâce capitale est cause finale de toutes les grâces, nous le verrons, elle n'est pas cause efficiente morale. Pourquoi ? La causalité du mérite n'est pas adéquatement comprise dans le genre de causalité efficiente. Quand le mérite précède son effet, il en est réellement cause efficiente ; quand il est postérieur à son effet, il n'a plus cette causalité.

Pour justifier notre assertion, nous pouvons apporter le témoignage de saint Thomas, (*Ia P. qu. 62, a. 6.*) : *Causa efficiens non potest esse posterior in esse ordine durationis, sicut causa finalis*. Les sacrements de l'Ancienne Loi, conclut-il au même article, justi-

fiaient en vertu de la Passion du Christ, non par mode de cause efficiente ; mais rien n'empêche que ce qui est postérieur dans le temps, soit prier dans l'esprit comme objet. Ailleurs, (q. 61, a. 3.) : "La passion du Christ est cause finale des anciens sacrements ; il n'y a pas d'inconvénient : la cause finale ne précède pas son effet". Donc il y aurait inconvénient pour la cause efficiente, qui, elle, précède toujours son effet.

La causalité efficiente demande l'existence de la cause. *Efficere*, c'est faire quelque chose ; c'est produire un effet en dehors de soi, immédiatement ou médiatement, c'est se communiquer. Mais comment pourrait-on opérer ainsi, si on n'existait pas ? Les notions de causalité morale sont déduites de la causalité physique ; or, comment la cause efficiente morale se distinguerait-elle de la cause finale, si elle ne possédait au moins la raison générique d'efficience physique ?

N'oublions pas que la causalité morale du mérite, c'est la causalité morale du droit. Or, aussi longtemps que le droit n'existe pas, il ne peut avoir de valeur efficiente. Qu'on ne dise pas que le mérite du Christ existait dans la pensée divine. La raison de la science divine, c'est son essence déterminée par son décret, d'où sa science de vision est la raison d'existence des choses. Dieu voit donc les choses comme elles sont, puisqu'elles sont ainsi parcequ'il les voit telles. Si les êtres ne diffèrent pas dans la pensée divine et dans la réalité, il doit en être de même de leur causalité. Ce qui est postérieur dans la réalité l'est aussi dans la connaissance de Dieu, et donc ne pourra y causer que par un mode d'opération proportionné à cet état. Rejetons donc l'opinion de Suarez. Cette causalité efficiente du mérite n'est pas d'ailleurs nécessaire pour l'interprétation de ce principe appartenant à la foi : Toutes les grâces sont effets des mérites du Christ. Pas un concile, pas une autorité engageant la foi n'a déterminé la modalité de cette dépendance. Nous pouvons conclure que le mérite du Christ n'est pas cause efficiente morale de la grâce des Pères de l'Ancienne Loi.

Nous devons soutenir cependant la causalité méritoire de la grâce capitale vis-à-vis des effets surnaturels de l'Ancienne Loi. Si le mérite, selon son mode propre et ordinaire d'opérer, est cause efficiente, il n'exclut pas la causalité finale. On voit aussi comment les Pères qui ont précédé le Christ purent mériter, au sens stricte, bien que non selon la pleine justice, l'Incarnation. Ils étaient causes efficientes de la grâce capitale ; la grâce capitale était cause finale de leurs grâces.

2^o La deuxième difficulté a pour objet la grâce essentielle des anges et les grâces des premiers parents, dans l'état d'innocence. Comment la grâce capitale en est-elle cause ? L'est-elle de fait ?

Nous nous trouvons en face de trois opinions. La première soutient que le Christ est la fin ultime, exclusivement efficace, de toutes les créatures. Sans péché, le Verbe se serait incarné ; le péché n'est qu'une circonstance secondaire, tout au plus un des motifs de l'Incarnation. On connaît les deux décrets ou le décret virtuellement double de Scot et de Suarez. Selon cette opinion, la grâce capitale est cause au moins finale de toutes les grâces, de celles des anges comme de celles de l'état d'innocence. Pour la refuter, il faudrait revenir à la fameuse question de la cause finale de l'Incarnation. Qu'il nous suffise de rappeler le caractère exclusivement médicinal de la grâce capitale. Si le décret touchant le Christ-Rédempteur est postérieur au décret touchant la grâce essentielle des anges et la grâce des premiers parents, il ne saurait en être la cause finale. Ajoutons seulement en plus deux textes très clairs de saint Thomas : *De Veritate*, q. 29, a. 4, ad 3 : *Supposita illa opinione quod Christus non fuisset incarnatus si homo non peccasset, Christus ante peccatum fuisset caput Ecclesie secundum naturam divinam tantum, post peccatum autem secundum humanitatem, id est ratione meriti.* (*De Veritate*, q. 29, a. 7, ad 3) : *Angeli non sunt viatores quantum ad premium essentielle et ideo quantum ad hoc nihil eis meruit Christus.*

Une deuxième opinion, soutenue par des thomistes de première valeur (*Salm.*, *Capreol.*, *Medina*, *Gonet*), admet aussi la causalité finale de la grâce capitale. Sans péché, pas d'Incarnation, d'où pas de grâce capitale : ils admettent ce principe. Mais rémission du péché et grâce capitale sont pour eux des fins interdépendantes ; la grâce capitale serait fin *cujus gratia*, et la rémission des péchés fin *cui*. Cette distinction n'est pas inventée pour dénouer la difficulté. La béatitude est la fin *cujus gratia* de l'homme, et l'homme est la fin *cui* de la béatitude. Dieu connaissant les objets possibles et leur dépendance réciproque, décréta l'existence du Christ Rédempteur, qui fut la fin *cujus gratia* du décret ; mais il voulut ce Rédempteur pour racheter le genre humain qui devint la fin *cui* du décret. Mais parce que la cause finale *cujus gratia* est prieure à la cause finale *cui*, on doit dire que le Christ, qui fut voulu comme la cause *cujus gratia* de toutes les autres choses, est le premier voulu et décrété. Mais il ne s'en suit pas que le Christ aurait pu s'incarner sans le péché, car Dieu a voulu en premier lieu le Christ, mais il l'a voulu

en raison exclusive de la rémission du péché. De même Dieu veut la béatitude tout d'abord, mais il la veut pour l'homme. Donc pas de béatitude sans homme, pas de Christ sans rémission des péchés.

Les patrons de cette opinion ne sont pas insensibles aux arguments des adversaires de l'opinion thomiste sur le motif de l'Incarnation. Il leur en coûte de donner la rémission du péché comme cause finale exclusive de l'Incarnation. Le Christ, perfection de l'univers, leur conviendrait mieux, s'il n'y avait là les terribles textes des Pères. De plus, ils entendent proclamer dans les Saintes Lettres le Christ comme le premier prédestiné, comme le premier dans les desseins de Dieu. Avec la distinction des deux fins, et leur alternante priorité, tout s'harmonise si bien.

La grâce capitale est donc pour eux cause finale. Mais n'allons pas conclure qu'elle est la cause finale de la grâce des premiers parents comme de la grâce essentielle des anges. Non. Elle ne l'est pas pour la grâce des premiers parents, parce qu'étant médicinale, ordonnée par Dieu à la rémission des péchés, elle suppose ces grâces disparues, elle n'a aucune causalité sur elles.

Pour la grâce essentielle des anges, la grâce capitale peut en être cause finale, et elle l'est, en effet, parce que rien ne s'oppose à ce qu'elle soit ordonnée au Christ, fin de toute chose.

D'autres thomistes (Cajetan, J. de saint Thomas) ne se laissent pas troubler par ces scrupules. Appuyés sur la raison du Maître et sur les affirmations des Pères, ils concluent avec un rigorisme absolu : la fin de l'Incarnation ou de la grâce capitale, c'est la rémission des péchés. On peut trouver d'autres raisons ; elles se subordonnent à cette raison finale, ultime et propre. Quant aux textes d'Écriture Sainte ils s'expliquent d'une manière tout-à-fait plausible : les uns se rapportent tout simplement au Verbe éternel ; les autres se rapportent bien au Christ, mais au Christ abstraction faite de l'acte par lequel il termine la nature humaine. Le Christ est le "premier prédestiné" : cela veut dire le premier en dignité, l'exemplaire de toute prédestination. Cette interprétation des textes s'impose de par la forte autorité de l'Écriture et des Pères en faveur de leur opinion. Les raisons ne sortent point du domaine de la convenance. Que sommes-nous pour assigner des raisons d'agir à la volonté divine ? Devant Dieu, agent libre, que sont nos appréciations de la hiérarchie des fins ? Le Christ Rédempteur n'est-il pas une fin aussi parfaite que le Christ, idéal et perfection de la nature ? Restons donc plutôt appuyés sur la base solide de la Tradition et de l'Écriture que sur des conceptions théologiques ou philosophiques

contestables : science moyenne, possibilité de deux causes efficientes ou finales adéquates. Craignons, par esprit de conciliation, de sacrifier les vrais principes de l'école. La grâce capitale n'est pas cause finale, mais le rigorisme de cette opinion ne lui enlève rien de sa gloire. Tout effet est la gloire de son principe : le monde régénéré, l'ordre surnaturel restauré est la gloire de la grâce capitale. La grâce de l'état d'innocence, faisant partie d'un plan destiné à disparaître, n'est pas et ne peut être ordonnée au Christ et à la grâce capitale. Pour les anges, ils n'ont pas reçu du Christ leur grâce essentielle, c'est vrai, mais elle a pu être ordonnée à la gloire de la grâce capitale, et de fait elle l'est certainement en tant qu'elle en a reçu et qu'elle reçoit encore toutes ses perfections accidentelles qui en font la beauté : révélations, joies, contact avec le Christ, vie de l'intelligence et du cœur avec tout ce que l'Incarnation a créé de nouveau dans les mondes.

3^o Enfin nous pouvons nous poser une troisième question touchant l'influx capital du Christ vis-à-vis lui-même et sa bienheureuse Mère : Le Christ a-t-il mérité pour lui-même et pour sa Mère ?

(A) *Ce qu'il n'a pas mérité.*—Le Christ n'a pu mériter son Incarnation. Il est de foi (Conc. d'Ephèse, de Chalced.) qu'aucune œuvre n'a précédé l'union de son humanité à sa Divinité, et les œuvres subséquentes étant les effets de son Incarnation n'en purent être la cause méritoire. Saint Thomas nous en donne la raison fondamentale dans ce principe : la cause du mérite ne peut être l'effet du mérite. Comment le pourrait-elle ? Si le principe du mérite était l'effet du mérite, la même chose serait cause efficiente et effet, prieure et postérieure, elle serait sa propre cause. L'affirmer serait donc méconnaître la vérité du principe de causalité et même de celui de contradiction. Or, l'Incarnation ou la Personne du Verbe terminant l'humanité est le principe efficient et formel de tout mérite dans le Christ : efficient, parce qu'on ne saurait concevoir d'opération qui ne procéderait pas d'un suppôt ; formel, parce que toute valeur morale ou méritoire vient de la Personne divine. Il faut donc conclure à l'impossibilité pour le Christ de mériter son Incarnation. Le mérite causant par mode de cause efficiente ne peut en aucune façon exister ou être conçu comme postérieur à son effet.

Le Christ n'a pas mérité non plus sa grâce habituelle et sa gloire essentielle. La grâce habituelle est principe connaturel des actes méritoires surnaturels ; et la gloire essentielle ou la science bienheureuse, la liberté étant présumposée au mérite et la liberté présupposant la connaissance, est coprincipe des mérites du Christ.

Quant aux circonstances antécédentes ou concomitantes et aux autres perfections accidentelles qui accompagnent nécessairement de fait ou de droit la substance de l'Incarnation, s'identifiant avec le principe du mérite ou le présupposant, il ne saurait en être la cause : telles sa conception par l'Esprit Saint, sa naissance de la Vierge Marie, la continuation de son union hypostatique.

De même pour la maternité divine de la Vierge, parceque être mère du Christ c'est l'engendrer en communiquant l'humanité à la Personne qui est le principe des œuvres et des mérites, il s'en suit qu'être Mère du Christ c'est être principe de ses mérites ; d'où c'est n'en pouvoir pas être l'effet. Il répugne de concevoir la maternité divine comme postérieure à son effet, le Christ.

(B) *Ce qu'il a mérité.*—Nous n'avons pas à prouver que le Christ pouvait mériter : le concile de Trente a défini, dans sa VI^e session, que le Christ est la cause méritoire de notre salut. Mais a-t-il pu mériter pour lui-même ? L'Épître aux Hébreux enseigne que « nous voyons Jésus couronné de gloire et d'honneur à cause de la mort qu'il a soufferte » (Héb. II. 9.) « Ne fallait-il pas que le Christ souffrît ces choses, et qu'il entrât dans la gloire ? » (Luc, XXIV, 26.)

Le principe qui doit nous diriger pour déterminer l'objet du mérite du Christ est celui-ci : tout ce qu'il a pu mériter sans déroger à la plénitude de sa divinité et de sa gloire essentielle, il l'a de fait mérité. Le Christ a droit, parcequ'il est le Verbe Incarné, d'être enrichi par Dieu de toutes les grandeurs dont un homme est capable. Or, il est plus parfait et plus honorable de se donner à soi-même quelque chose que de le recevoir entièrement d'autrui. Donc toutes les perfections accidentelles qui ne sont pas présupposées par sa causalité méritoire, comme la gloire accessoire de son corps : résurrection, ascension, culte à travers les siècles, le Christ les a possédées au double titre de connaturalité et de mérite. Il en est de même de toutes les circonstances antécédentes ou concomitantes qui ne sont pas liées ou prérequisés nécessairement à la raison méritoire de l'Incarnation. Ainsi en est-il de l'annonciation par l'ange, de la virginité de Marie, en général de tout ce qui fut postérieur, dans le temps, à sa naissance.

Telles sont les limites de l'influx capital du Christ vis-à-vis lui-même et sa divine Mère.

Comment la grâce capitale exerce-t-elle cette causalité ? Est-ce par mode d'efficience morale, physique ou finale ? Est-ce par les trois à la fois ? Les principes posés dans les difficultés précédentes, ainsi que l'énoncé des diverses opinions, suffisent amplement pour répondre à ces différentes questions. FR CESLAS CÔTÉ, O. P.

(*La fin prochainement.*)

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DANS L'ÎLE DU PRINCE ÉDOUARD¹

Le premier volume de cette histoire, paru en 1905, avait pour titre *The Early History of the Catholic Church in Prince Edward Island*; le second volume est actuellement sous presse. Le long et laborieux apostolat du premier évêque de Charlottetown, Monseigneur Angus-Bernard MacEachern, fondateur de cette Eglise qu'il servit durant 45 ans, a suffi, à lui seul, avec le récit des travaux des anciens missionnaires qui avaient exercé leur ministère dans l'Île, à remplir le premier volume. Celui qui va paraître incessamment complétera cette histoire jusqu'à l'avènement de feu Monseigneur Charles-James Macdonald, quatrième évêque de Charlottetown, décédé il y a à peine quelques mois.

Le chapitre que, avec la bienveillante permission de l'auteur, nous offrons aux lecteurs de la *Nouvelle-France*, est le premier de ce second volume. On y constatera, avec bonheur, la cordialité des relations qui ont existé dès l'origine, et qui se maintiennent toujours, entre l'Eglise insulaire et l'antique Eglise de Québec qui lui a donné naissance.

Cette histoire, nécessairement circonscrite comme les limites du diocèse dont elle raconte les événements d'ordre religieux, abonde en détails d'intérêt secondaire pour le lecteur en général, mais qui, pour les catholiques de l'Île du Prince Edouard, offrent tout l'attrait d'une monographie paroissiale. Ceux-ci forment, en effet, une famille diocésaine compacte où tout le monde se connaît, où pour distinguer les uns des autres les nombreux prêtres du nom de Macdonald, qui ont toujours figuré pour au moins un cinquième du clergé, on les désigne volontiers par leurs noms de baptême. En vérité, ces fidèles ouailles, selon le vœu du divin Maître, « connaissent leurs pasteurs comme ceux-ci les connaissent elles-mêmes. » Et c'est là, outre son mérite historique et littéraire, ce qui assurera le succès de ce livre.

Au reste, il y a eu dans cette histoire des faits d'ordre politico-religieux qui, malgré l'éloignement des lieux, n'en ont pas moins eu leur douloureux retentissement dans tout le pays. La question scolaire, qui affecte à un souverain degré les intérêts des sociétés domestique et civile comme ceux de l'Eglise, a été l'occasion de persécutions, de luttes et de souffrances, dans cette petite province, comme elle l'a été dans les provinces voisines et dans celles de l'ouest. Le fanatisme et l'injustice y affichèrent leurs audacieuses prétentions dès les débuts, et le chapitre qui ouvre ce volume en révèle les indices. Les évêques de Charlottetown ont été, eux aussi, de vigilants pasteurs et des champions intrépides des droits de l'Eglise, et si, malgré leur vaillance, ils n'ont pu obtenir, comme dans l'Ontario, à l'époque de la Confédération, le régime équitable des écoles séparées ou confessionnelles, c'est que, d'une part, le préjugé et le fanatisme des orangistes et des protestants trouvèrent les catholiques désunis par des intérêts politiques au lieu d'offrir un front com-

1 *History of the Catholic Church in Prince Edward Island*, par le Rév. John-C. Mac-Millan, volume II, Québec 1913.

pact en face de l'injustice et de l'erreur, et que, d'autre part, cette province cadette n'avait pas, pour l'appuyer de son vote et de son exemple salulaire, une province-sœur aînée, comme celle de Québec, à qui, après tout, celle d'Ontario est redevable des bienfaits d'un système scolaire dont elle ne se montre guère reconnaissante par le temps qui court. LA RÉDACTION.

Parmi ceux qui ont travaillé à l'œuvre de l'Église catholique dans l'Île du Prince Édouard, nul n'est plus digne de notre respect et de notre admiration que Monseigneur Angus-Bernard MacEachern, premier évêque de Charlottetown. C'est lui qui confia à notre sol le grain de sénévé de la foi, et, pendant de longues années, il demeura seul à regarder la frêle plante s'épanouir aux purs rayons de la bénédiction de Dieu. Il travailla ferme au printemps de notre histoire diocésaine ; il planta avec soin et arrosa assidûment, et Dieu donnant l'accroissement, lui laissa entrevoir avant que sa journée fût finie, le champ d'automne se parant déjà des premières teintes dorées d'une riche moisson. En vérité, ce fut une vie singulièrement utile que la sienne. Pendant près d'un demi-siècle il avait été l'homme public le plus proéminent de l'Île du Prince Édouard et, quand Dieu l'appela à sa récompense, il n'y avait pas un élément ni un groupe social qui ne fût marqué de l'empreinte de son influence pour le bien. De combien ce pays fut redevable à son dévouement, durant les années où la vie de pionnier était synonyme de peines et de privations, il serait impossible aujourd'hui de s'en rendre compte. L'on peut toutefois s'en faire une faible idée à l'aide des traditions domestiques, qui projettent sur le cours des années écoulées les lueurs de sa bonté secourable.

Certaines nations chrétiennes se glorifient avec raison d'avoir été confirmées dans la foi par l'exemple de leurs martyrs. Il n'en est pas ainsi, cependant, de l'Île du Prince Édouard, car dans cette terre privilégiée, la foi fut plantée sans effusion de sang. Néanmoins, si nous rappelons que le grain fut semé au milieu de privations qui demandaient au laboureur un courage à peine moindre que celui des premiers martyrs, ne pouvons-nous pas trouver, dans la vie et les labeurs de notre premier évêque, de quoi confirmer notre foi ? Son apostolat tout entier fut, en vérité, un martyre longuement prolongé, et, autant qu'il nous est donné de le savoir, cet apostolat ne fut pas moins agréable au Maître qu'il servait, que ne fut " l'héroïsme " de ceux qui jouissent du privilège de " laver leurs tuniques dans le sang de l'Agneau. "

Si le succès est un critérium de grandeur, on peut affirmer que Monseigneur MacEachern fut véritablement un grand homme, car un

coup d'œil passager sur l'histoire du diocèse de Charlottetown ne peut manquer de nous faire voir que ses travaux pour la cause de la religion furent singulièrement bénis de Dieu.

Quand il arriva dans la colonie en 1790, il n'y avait pas un édifice du culte digne du nom d'église ; tandis que, à l'époque de son décès, quarante-cinq ans plus tard, il y avait des églises à Tignish, à Cascumpec, à Grande Rivière (Lot 14), à la Baie Egmont, à la Pointe Quinze (Fifteen Point), à Miscouche, à la Baie des Sept Mille, à la Rivière Indienne, à Rustico, à Charlottetown, à la rivière Vernon, à Covehead, (Tête de l'Anse), à St Andrew's, à l'île Panmure, à Launching, à la baie Rollo, à St Margaret's et à la Pointe Est. Bon nombre de ces églises, il est vrai, étaient petites et d'apparence peu attrayante, mais c'étaient de bons commencements qui, avec le temps, céderaient le pas à des constructions plus vastes et plus élégantes. Un collège aussi avait été fondé, et ses portes ouvertes toutes grandes à un groupe d'étudiants, qui, l'heure venue, devaient aller grossir les rangs du clergé diocésain. Il en était du collège comme des églises. Lui aussi était pauvre et maigrement pourvu du mobilier et de l'outillage requis dans une institution de ce genre ; mais il était destiné à fleurir en dépit des circonstances et à produire de magnifiques résultats pour la cause de la religion. Fait non moins important : trois des enfants du sol avaient été élevés à la prêtrise. C'est là, peut-être, qu'on peut voir la preuve la plus convaincante que le règne du Christ était fermement établi dans l'île du Prince Edouard, et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter de son avenir. L'œuvre si bien commencée par le dévoué évêque MacEachern doit nécessairement être continuée, car trois prêtres sont là, tout prêts à ressaisir les fils de la trame spirituelle, que lui, avait tissée avec tant de vigueur durant sa vie, et que la mort seule avait pu faire choir de ses mains.

De ces trois prêtres le Révérend Bernard-Donald Macdonald était fixé à Charlottetown, où il vaquait aux soins spirituels des catholiques disséminés depuis la rivière Vernon jusqu'à la Grande Rivière (Lot 14). Le Révérend John Macdonald demeurait avec sa mère à Tracadie, et exerçait la double charge de missionnaire et de *seigneur* dans le voisinage et les alentours. Le Révérend Sylvain Perry (Poiré ou Poirier) vivait à Miscouche, et son zèle pastoral rayonnait de cet endroit dans toutes les missions du comté Prince. C'est ainsi que, sur l'œuvre commencée par l'évêque MacEachern, était tombée une bénédiction féconde, la marquant du sceau du succès, et cela est vrai non seulement de son temps mais du nôtre, car une portion non médio-

cre de la moisson subséquemment récoltée par la sainte Eglise dans l'île du Prince Edouard est due à son initiative sage et laborieuse.

A sa mort, son Vicaire Général, le Très Révérend Bernard-D. Macdonald, devint administrateur du diocèse. Il écrivit immédiatement à l'évêque de Québec pour l'informer de la perte subie par l'Eglise dans le diocèse de Charlottetown.

Je le crois de mon devoir, écrit-il le 2 mai 1835, (1) de vous faire part de la triste nouvelle qui vient de jeter depuis quelques jours tous les habitans de notre île dans un deuil et une affliction au-delà de toute expression. M^{sr} de Charlotte-Town n'est plus ! Il est mort jeudi, le 22 du mois dernier, de paralysie, dont il n'a résisté la première attaque que quinze jours ; estimé, respecté et regretté de tous ceux qui avaient eu le plaisir de le connaître. Sa mort a laissé dans les missions de l'île particulièrement un vide qu'on aura de la peine à remplir. Il y faut absolument un prêtre qui sache l'Ecosais. Tout autre ne pourrait y être que de demi-service.

Au milieu de nos malheurs ce nous a donné quelque consolation d'apprendre que Votre Grandeur s'est occupée depuis quelque temps à procurer un successeur pour l'Evêque de Ch. Town, et il est à espérer qu'à présent qu'il est mort, Votre Grandeur ne perdra pas de vue pour un moment un devoir si important et si intéressant pour le bien de la religion dans ces provinces.....

Un des premiers devoirs qui incombèrent au nouvel administrateur fut de pourvoir aux missions du comté King. Les habitans de cette partie du pays étaient principalement d'origine écossaise, ne sachant pas d'autre langue que leur gaëlique natif, et pour cette raison, la lettre citée plus haut expose que seul un prêtre familial avec cette langue pouvait leur rendre des services suffisants. Outre l'administrateur lui-même il n'y avait qu'un seul prêtre dans le diocèse ayant la qualité requise pour pareil ministère, à savoir le Révérend John Macdonald de Tracadie, et, grâce à un heureux concours de circonstances, il désirait, à cette époque précisément, obtenir un changement d'emploi. Sa situation dans son fief n'était pas exempte d'épreuves. Le mécontentement régnait parmi ses tenanciers, et quoi qu'il fit pour satisfaire à leurs réclamations, il ne pouvait faire taire leurs murmures. En de telles circonstances, il était difficile pour un homme de sa sensibilité de réconcilier la condition de propriétaire avec le soin des âmes.

1— Le texte original de cette lettre est en français. Nous la reproduisons sans modification ; car, malgré ses légères incorrections, elle fait honneur, comme celle qu'on trouvera plus loin, au savoir comme à la vertu de son auteur.—N. D. L. R.

Le peuple, de son côté, depuis longtemps habitué à des prêtres aussi pauvres que lui, éprouvait quelque gêne de recourir au ministère spirituel d'un personnage en qui le pasteur pouvait leur sembler relégué dans l'ombre par le gentilhomme aisé. Aussi, quand les missions du comté King devinrent vacantes, le *Père John* saisit-il avec joie l'occasion de trancher le nœud gordien de sa situation embarrassante et de se libérer de mesquines tracasseries. Toutefois, avant son départ de Tracadie, il crut nécessaire de pourvoir aux missions jusque là confiées à ses soins, et c'est à quoi l'administrateur dut aussitôt donner son attention.

Parmi les instituteurs du collège Saint-André, il y avait à cette époque un jeune séminariste nommé Charles Macdonald, natif de Mohill, dans le diocèse d'Ardagh, en Irlande, qui était venu peu de temps auparavant dans la colonie, dans le but d'achever ses études préparatoires à la prêtrise, et puis de se consacrer à l'œuvre des missions parmi le peuple de l'Île du Prince Édouard. Sur le conseil de l'administrateur, il traversa à Antigonish, où il fut ordonné prêtre par l'évêque Fraser, ¹ le 22 juillet 1835. Immédiatement après son ordination, il retourna à Charlottetown et fut nommé recteur du collège et pasteur de Saint Andrew's et des missions adjacentes. Quelques semaines plus tard le *Père John* (Macdonald) se rendit à son nouveau poste dans la partie est du comté King ; il établit sa résidence à Launching, d'où il se donna aux intérêts spirituels de tous les catholiques disséminés entre la Pointe Est et le Hâvre Murray. Aussi, la fin de l'année qui fut signalée par la mort du premier évêque de Charlottetown trouva-t-elle la religion bien pourvue dans toute l'étendue de l'Île du Prince Édouard. Les efforts du premier agriculteur n'avaient pas été vains. Le grain de sénevé avait pris racine, et maintenant, du sol fertile surgit un arbre vigoureux dont les rameaux couvrent le pays, tandis que les gentils oiseaux, quittant leurs ébats aériens, viennent se reposer sous ses frais ombrages.

Le mois de janvier 1836 vit l'ouverture de l'Académie Centrale à Charlottetown. Dans le personnel enseignant primitif on trouve le Révérend Charles Lloyd, ministre de l'église anglicane. Cette constatation causa quelque surprise aux catholiques, qu'on avait induits à croire que l'institution sur le point d'être créée par le gouvernement

1.—Mgr William Fraser, qui succéda, en 1826, à Mgr Edmund Burke, comme vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse, devint, en 1842, le premier titulaire de l'évêché de Halifax. Il fut transféré en 1844 à Arichat, dont il fut le premier titulaire.—N. D. L. R.

serait en tous points non-confessionnelle. Ils avaient raison d'être mécontents, quand surtout ils se rappelaient que l'évêque Mac-Eachern avait demandé à la Législature, en l'année 1829, un octroi en faveur du collège Saint-André, et qu'il avait eu pour réponse que la Chambre ne pouvait voter aucune aide à une école " sous la direction de membres du clergé catholique." La Législature usait, sans doute, de son droit en rejetant la prière de la pétition de l'évêque ; mais voici maintenant que le gouvernement du jour ne se contente pas de bâtir, mais, de fait, dote une institution de nature semblable sous la direction de membres du clergé protestant, et somme les contribuables catholiques de fournir leur part des dépenses ainsi encourues par la colonie.

Il est vrai que, à cette époque, le collège Saint-André recevait une fraction de l'argent du gouvernement ; mais un octroi de £50 était loin d'équivaloir au montant des taxes puisées à des sources catholiques, et affectées à d'autres fins confessionnelles par le choix d'un ministre protestant dans le personnel enseignant de la nouvelle Académie.

Le 21 février 1836, un document expédié de Rome confirmait le *Père* Macdonald dans la charge d'administrateur diocésain et lui conférait tous les pouvoirs du défunt évêque, sauf ceux dont l'exercice exige la consécration épiscopale. Par ce même document, il lui était rappelé que les dits pouvoirs devaient continuer aussi longtemps qu'il occuperait sa position, ou jusqu'à ce que le Saint-Siège eût pourvu au diocèse par la nomination d'un nouvel évêque.

.....

Au mois de juin un autre prêtre vint s'ajouter aux rangs du clergé diocésain. Ce fut le Révérend James-T. Morris, natif de l'Irlande, qui était venu chercher de l'emploi dans cette portion de la vigne du Seigneur. Il assumait immédiatement la charge de la paroisse de Charlottetown, où ses services étaient, en vérité, bien opportuns, parceque les appels fréquents des missions circonvoisines avaient nécessité tant de voyages pour le *Père* Macdonald que les intérêts spirituels de ses paroissiens urbains avaient dû être notablement négligés. Maintenant, un meilleur sort leur est échu en partage, car ils ont un pasteur résident, qui peut pourvoir à leurs besoins spirituels en toute saison, sauf quand, par hasard, quelque circonstance extraordinaire l'appelle temporairement dans les missions adjacentes.

Une fois le *Père* Morris entré en charge à Charlottetown, l'administrateur jugea le temps favorable pour faire visite au Nouveau-

Brunswick,¹ où d'importantes questions réclamaient sa présence. Dans le district de Miramichi, en particulier, les affaires religieuses étaient loin d'être satisfaisantes. Les paroles de notre divin Maître : « Il faut que le scandale arrive, » étaient vérifiées à la lettre en cet endroit, et il fallait le bras vigoureux de l'autorité pour prouver au serpent de la révolte qu'il ne pouvait se flatter de dresser impunément la tête, parce que depuis longtemps il vivait exempt de toute entrave. Pendant son séjour dans ce voisinage, le *Père* Macdonald eut la bonne fortune de rencontrer Sa Grandeur Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur de l'évêque de Québec, qui se trouvait en visite pastorale à la Baie des Chaleurs. Il conféra longuement et sérieusement avec lui touchant les intérêts du diocèse de Charlottetown, et mentionna particulièrement le besoin d'un ou deux bons prêtres pour se charger des missions éparpillées de la partie nord du Nouveau-Brunswick. L'évêque Turgeon promit de considérer sérieusement cette affaire et de la signaler à l'attention de l'archevêque, qui, il en avait l'assurance, pourrait faire quelque proposition favorable aux vues exprimées par l'administrateur.

L'expérience acquise par celui-ci depuis la mort de l'évêque MacEachern, et spécialement durant cette visite au Nouveau-Brunswick, suffisait pour le convaincre que le gouvernement d'un diocèse dispersé n'était pas chose facile, et qu'un évêque chargé d'intérêts aussi sacrés devait être un homme de fermeté et même de sévérité dans l'occasion. Or, il était, pour sa part, d'un caractère tout opposé. Il était doux, pacifique, épris de la solitude, et ne redoutait rien tant que l'influence distrayante des affaires publiques. Jamais peut-être il ne l'avait senti plus vivement que maintenant. Quand il jetait les yeux sur le vaste diocèse dont la régie lui avait été imposée, il semblait perdre toute confiance en ses propres moyens, comprenant qu'il fallait à la tête de cette administration un homme d'action, si la religion devait fleurir et l'Église remplir son rôle en orientant les destinées du pays. Ame pieuse et ingénue, il soupirait ardemment après la nomination d'un évêque, afin que lui-même fût relevé d'une responsabilité qu'il se sentait inapte à porter, et qui remplissait son esprit timide d'inquiétude et de frayeur. Il n'eut rien de plus pressé, en conséquence, de retour chez lui, que d'envoyer une lettre à Rome, exposant la nécessité d'une action immédiate de la part du Saint-

¹ Le Nouveau-Brunswick relevait encore, à cette date, du diocèse de Charlottetown, celui de Saint Jean n'ayant été érigé qu'en 1842, et celui de Chatham, en 1869.—N. D. L. R.

Siège, et recommandant le choix du Révérend Antoine Gagnon, curé de Shédiac, dans le Nouveau-Brunswick, pour le siège vacant de Charlottetown. Il espérait de cette façon précipiter les négociations de manière à obtenir sans délai une nomination. Il avait raison de croire que le nom du *Père* Gagnon avait déjà été soumis au Saint-Siège; car, dans sa correspondance avec l'évêque de Québec à ce sujet, il l'avait recommandé, aussi bien que le *Père* Dollard, de Frédérickton, les considérant l'un et l'autre comme aptes à succéder à l'évêque MacEachern.

Maintenant que le *Père* Morris vivait à Charlottetown, le *Père* Macdonald décida d'établir sa résidence à Rustico¹. De cette façon, il pourrait mieux satisfaire son amour de la retraite, et occupant un poste plus central, il pourrait plus facilement atteindre le peuple confié à ses soins. Les missions de la Rivière Indienne, de la Baie des Sept Milles, et de la Grande Rivière (Lot 14), dépendaient de lui et absorbaient une part notable de son dévouement, surtout la dernière nommée, où il s'appropriait à la construction d'une église neuve. Il est facile de conclure de ce qui précède que le travail paroissial ne lui manquait pas, tandis que les questions plus vastes de l'administration diocésaine lui apportaient leur quote-part de souci et d'anxiété.

L'œuvre diocésaine qui, peut-être, attirait plus fortement ses sympathies fut le collège Saint-André. Sa réussite, en effet, était pleine de signification pour l'avenir de la religion dans le diocèse. Bien que paralysé par le manque de ressources, ce collège avait déjà fait un travail excellent, et parmi ses élèves il y en avait plusieurs qui seraient bientôt prêts à entreprendre l'étude de la théologie. Le *Père* Charles (Macdonald), le recteur, n'épargnait ni labeur ni sollicitude pour accroître la prospérité de l'institution, et consacrait à l'enseignement tout le temps qu'il pouvait dérober à la desserte de tant de missions. C'était un homme d'un physique délicat, tout à fait inapte à l'effort que nécessitait tant de travail, et bien que l'appel du devoir le trouvât toujours dispos, sa santé n'en était pas moins une cause d'inquiétude pour ses amis.

Dans le comté King, le *Père* John (Macdonald), doué d'une superbe constitution, était toujours occupé aux intérêts du Maître. Il voyageait d'une extrémité du comté à l'autre, s'arrêtant ça et là

1.—Cette paroisse de Rustico il devait y rester, même comme évêque, jusqu'à sa mort. Nous y avons vu son humble presbytère, l'église plus que modeste qui lui servit de cathédrale. Tout y respire la simplicité et la pauvreté apostolique. N. D. L. R.

dans les missions le long de son chemin, accueilli partout par des foules avides de l'entendre, car c'était un prédicateur de talent plus qu'ordinaire, et un missionnaire cordialement dévoué à ses ouailles.

Dans l'ouest, le *Père Perry* (ou *Poirier*) se tenait fidèle à son poste. Tous les Acadiens du comté Prince étaient ses paroissiens, et eût-il été porté sur des ailes d'aigle qu'il n'aurait pu répondre aux appels d'une population si nombreuse. C'était un prêtre calme, sans prétention, pieux, qui travaillait pour le bon Dieu, et qui laissait l'empreinte de son âme dévouée sur le peuple fidèle qu'il desservait.

.....

(La vacance du siège durait depuis près de deux ans. La dernière année, signalée par la construction de plusieurs églises nouvelles, allait voir la fin du veuvage de l'Église de Charlottetown.)

Pendant qu'il était occupé à rehausser dans les missions la splendeur du culte divin, appelant toujours de ses vœux le jour où nul autre souci n'absorberait son attention, le *Père Macdonald* reçut une lettre de Rome l'informant qu'il avait été nommé évêque de Charlottetown, par bulle papale en date du 21 février 1837. Cette nouvelle inattendue le remplit de consternation. Lui qui soupirait si ardemment après l'époque où, libre d'une responsabilité qu'il avait déjà trouvée trop accablante durant l'inter règne, il pourrait jouir de la retraite dans la vie paisible d'une mission de la campagne, voilà qu'il apprend à son chagrin qu'il devra porter le fardeau jusqu'à la fin. Cette pensée l'énerva au point qu'il ne pouvait amener son esprit à contempler avec calme pareille perspective, et dans sa perplexité, il se tourna vers son bienveillant ami, l'archevêque de Québec, pour lui demander lumière et conseil. Dans une lettre écrite de Rustico, le 15 juin 1837, il donne ainsi libre cours à ses sentiments :

Monseigneur,

J'eus l'honneur d'écrire à Votre Grandeur il y a quelques semaines, mais je ne pensais guère que j'aurais aujourd'hui à adresser Votre Grandeur relativement à un sujet qui vient de me jeter dans la plus profonde affliction, et cela d'autant plus que je ne m'y étais jamais attendu, qu'on ne m'a jamais consulté ni même ne m'a jamais donné le moindre avis du fardeau qu'on a voulu m'imposer, si au dessus de mes forces et ma capacité, et qui concerne si sérieusement le bien-être du diocèse dont je suis l'Administrateur. Par quelle agence cela a été fait, je ne puis le dire, et je ne suppose nullement Votre Grandeur d'y avoir été accessoire. Je veux seulement l'intéresser en ma faveur pour le bien de ce diocèse et à vouloir assister à procurer un Pasteur capable de le gouverner, et aussi de me donner les avis nécessaires pour

pouvoir me retirer de la situation où je me trouve malheureusement placé. Ce qui est cause de mes troubles et afflictions, c'est que je viens de recevoir du St-Siège des Bulles me nommant à l'Evêché de Ch. Town. Votre Grandeur, qui a toujours pris tant d'intérêt pour le bien de la religion dans ce diocèse, ne peut que s'affliger à cette nouvelle, surtout comme il y a dans le diocèse des Prêtres plus anciens et plus capables sous tous les rapports que moi. Il paraît qu'il a été fait de quelque côté des oppositions à la nomination de M. Gagnon. Mais il y a M. Dollard qui n'est pas moins digne et j'ose me persuader qu'il se soumettrait à se charger de ce fardeau si Votre Grandeur daigne l'y pousser. Je suis bien loin de vouloir dicter, mais Votre Grandeur voudra bien me pardonner, si dans le moment actuel, je ne me possède point..... Je prie Votre Grandeur de vouloir bien prendre de nouveau les affaires de ce veuf diocèse en sa considération. Je ne puis consentir à accepter les Bulles qui m'ont été transmises. J'attendrai, avec la plus grande impatience, la réponse de Votre Grandeur, qui daignera, j'espère, m'assister et diriger dans les moyens que je dois prendre pour obtenir la nomination d'un plus digne que moi à l'Evêché de Ch. Town.

Cette lettre, qui est animée de l'esprit des premiers siècles du catholicisme, où les saints redoutaient le fardeau de l'épiscopat et en fuyaient les responsabilités, ne produisit pas l'effet qu'en attendait son auteur. Loin de partager les vues proposées par le *Père Macdonald*, l'archevêque se réjouissait du choix sage fait par le Saint-Siège, et sur le champ il expédia une lettre à l'évêque-élu le félicitant sincèrement de sa nomination, et lui conseillant de ne pas hésiter plus longtemps à accepter les bulles, de crainte que son refus ne contrecarât les desseins du Toutpuissant. L'évêque Fraser, de la Nouvelle-Ecosse, lui écrivit sur le même ton. Il l'exhorta à envisager la situation avec un courage chrétien et à ne pas se laisser abattre par la pensée des responsabilités qu'on le priait d'assumer, parce que le bon Maître qu'il servait lui donnerait la grâce proportionnée à ses besoins.

L'évêque-élu, ainsi encouragé par des amis dévoués, s'inclina devant les desseins de Dieu. Dans une lettre à l'archevêque de Québec, datée du 25 août, il dit qu'il a reçu tant d'encouragement de Sa Grandeur et de l'évêque Fraser que son irrésolution a cédé, et qu'il est maintenant prêt à se soumettre à la décision du Saint-Siège. Il implore l'archevêque de lui permettre de recourir à Sa Grandeur de temps à autre pour la lumière et le conseil qu'il sait lui être nécessaires pour porter ce fardeau bien au-dessus de ses forces.

.....

VICTOIRES ET CHANSONS

(Suite)

II.—CHOUAGUEN

L'immortelle épopée écrite par Montcalm en terre canadienne débute par la victoire de Chouaguen.

Louis XV, sous les insultes des Anglais, s'est un instant retrouvé, comme l'écrivit M. de Bonnechose, le roi de Fontenoy, et il a envoyé son cartel à Georges II. La rupture de la paix entre les deux couronnes a lieu officiellement le 18 mai 1750, et, cinq jours avant la déclaration des hostilités en Europe, le général marquis de Montcalm, chargé par son souverain de soutenir l'éclat des lis de France en Canada, débarquait sur le sol de la Nouvelle-France. C'est le 13 du mois de mai. Trois mois après, le 15 août, en la fête de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge, Montcalm inaugurait la série de ses triomphes en enlevant à l'ennemi le fort de Chouaguen, sur la rive méridionale du lac Ontario.

Les Anglais avaient depuis quelque temps déjà bâti cette place-forte, sans que l'on eût pu les empêcher. Grâce à ce point d'appui, ils commandaient le commerce des fourrures avec les sauvages des pays " d'en-haut, " et à un moment donné ils auraient pu, après avoir concentré leurs forces à Chouaguen, descendre, en trois à quatre jours, jusqu'à Montréal, au cœur de la colonie. Ce fort se dressait donc comme une menace des plus sérieuses contre la sécurité du Canada : aussi fallait-il le raser.

Dès avant l'arrivée de Montcalm et de ses troupes, M. de Vaudreuil, gouverneur général, en avait résolu la destruction, et un projet de campagne avait été élaboré en conséquence ; l'arrivée de Montcalm et le renfort apporté par les régiments de la Sarre et du Royal-Roussillon précipitèrent la campagne.

A cette nouvelle la joie est grande parmi les troupes nouvellement débarquées, qui brûlent de marcher à la bataille, et l'on se met en route en chantant :

1

Je crois que j'irons à Chonaguen,
 Qu'en dis-tu, camarade ?
 Je vois qu'on s'y prépare bien
 Pour lui donner l'aubade ;
 Je vois arriver le canon
 La faridondaine la faridondon
 Et Montcalm arrive aussi
 Biribi
 A la façon de Barabi
 Mon ami.

2

Nous nous sommes tous embarqués
 Avec joie, comme on pense,
 Chantant toujours, fort éveillés, ¹
 Et marchant en cadence.
 Tirez, garçons, sur l'aviron
 La faridondaine la faridondon
 Nous verrons Chonaguen aujourd'hui
 Biribi
 A la façon de Barabi
 Mon ami.

3

Ne craignons rien, mon cher ami, ²
 C'est Montcalm qui nous guide ;
 C'est un héros de tous chéri ³
 Qui à la fête t'invite.
 Il veut avoir Chouaguen, dit-on,
 La faridondaine la faridondon
 Son pufnage sera pour lui
 Biribi
 A la façon de Barabi
 Mon ami.

1.—Le manuscrit porte: *sur le chemin*, ce qui ne rime guère avec...
embarqués !

2.—Le manuscrit porte: *Cher camarade, ne craignons rien.*

3.—*Des plus chéris*, au texte manuscrit.

4

Les Anglais bien s'avaient [sic] vanté
 De venir à Montréal.
 Ils y ont, ma foi, bien été ¹
 D'une joie sans égale,
 Pour y voir vos belles, don don
 La faridondaine la faridondon
 Et dire à Vaudreuil : Merci !
 Biribi
 A la façon de Barabi
 Mon ami.

La dernière strophe, que je ne sais vraiment comment écrire, au passé ou au futur, tant le texte manuscrit est défectueux, peut laisser supposer la postériorité de la chanson à la victoire, ou que cette strophe a été ajoutée après coup. C'est en effet après la prise du fort que messieurs les Anglais, faits prisonniers, furent conduits à Montréal, y voir nos belles et dire merci à M. de Vaudreuil pour sa victoire qui leur valait... cette bonne fortune.

Or la victoire, Montcalm se l'assura comme suit :

Il fallait d'abord tromper le comte de Loudon, généralissime anglais, qui avait concentré 12.000 hommes sur les rives de l'Hudson à Albany ; Chouaguen était à l'ouest de cette ville : Montcalm se transporte à l'est, au camp de Carillon, sur le lac Champlain, et attire de ce côté toutes les forces anglaises. L'ennemi fourvoyé, le général, se déroband, vole à près de cent lieues prendre le commandement de 3000 hommes, soldats de ligne, canadiens et sauvages, qu'on a rassemblés au fort de Frontenac, sur l'Ontario. Le corps d'expédition traverse le lac, débarque au pied de Chouaguen et le siège commence : il fut mené avec une célérité, un bonheur, un *brio* inouis. Le commandant anglais tué, vingt pièces portées à bras et mises en batterie, on somma les assiégés de se rendre, en leur donnant une heure pour délibérer. « Les hurlements de nos sauvages, écrit Montcalm à sa mère, les firent promptement se décider. Ils se sont rendus prisonniers de guerre au nombre de 1780, dont quatre-vingts officiers, deux régiments de la Vieille-Angleterre. Je leur ai pris cinq drapeaux, trois caisses militaires d'argent, cent vingt et une bouches à feu, y compris quarante-cinq pierriers, un amas de provisions pour 3000 hommes durant un an, six barques armées et pontées depuis quatre jusqu'à vingt canons. Et comme il fallait dans cette expédition user de la plus grande diligence pour envoyer les Canadiens faire les récoltes, et ramener les troupes sur une autre frontière, du 15 au 21

1.—Le vers original se lit : *Ils y sont ma foi bien venus*, ce qui est sans doute plus élégant que le vers substitué par moi pour le besoin de la rime.

j'ai démoli ou brûlé leurs trois forts et amené artillerie, barques, vivres et prisonniers. »

Avant de quitter le rivage, par les ordres de Montcalm, une colonne (1) fut dressée avec l'écusson de France et cette inscription : *Manibus date lilia plenis*. « Apportez des lys à pleines mains ».

Le 21 août, la flottille française leva l'ancre, et saluant une dernière fois l'éphémère monument de sa victoire, elle disparut au large : alors dans la solitude infinie du rivage et des eaux, le bruit des flots sur la grève troubla seul le silence des ruines de Chouaguen (2).

Et, comme les barques, ramenant vainqueurs et prisonniers, glissaient sur les flots, soudain une sorte de barcarolle fusait joyeuse, reprise en chœur par les héros de Chouaguen. C'était une chanson, puis encore une autre chanson, que la verve intarissable de nos soldats ne cessait d'imaginer pour célébrer leur victoire et railler messieurs les Anglais.

1

De notre Nouvelle-France,
Général plein de vaillance,
Pon pa
Dans ces jours où Chouaguen
Vient de tomber dans ta main,
Je te fais la révérence
Pon pa.

2

Anglais, toutes vos mesures
Deviennent des aventures
Pon pa
Qui grossiront nos journaux,
Et surtout vos vains travaux
Allongeront vos figures
Pon pa.

1.—Une croix et un poteau, dit avec preuves M. Chapais. La croix portait l'inscription : *In hoc signo vincunt*. « Ils triomphent par ce signe. » *Le Marquis de Montcalm*, p. 141.

2.—M. DE BONNEBOISE, *Montcalm et le Canada Français*, pp. 34-35.

3

On dit que du fort Duquesne
 Vous abandonnez l'arène
 Pon pa ;
 Que contre nos autres forts
 Vous tournez tous vos efforts,
 Mais nous changerons la scène
 Pon pa.

4

Chouaguen qui te redresses,
 C'est à toi que l'on s'adresse
 Pon pa.
 C'est Montcalm avec Rigaud
 Qui n'ont sondé tes créneaux
 Que pour les réduire en pièces
 Pon pa.

5

Ils voulaient en leur présence
 Un peu vous voir en cadence
 Pon pa.
 Ces messieurs aiment le bal, ¹
 C'est au bruit de l'arsenal
 Qu'ils font élever la danse
 Pon pa.

1.—Durant les longs mois d'inaction que Montcalm dut passer à Québec aux saisons d'hiver, il fréquentait chez l'Intendant, au Palais, dont, presque chaque soir, *les salons*, magnifiquement illuminés, se remplissaient de dames élégamment parées et d'officiers aux brillants uniformes. On y faisait parfois de la musique, on y dansait souvent, on y jouait toujours, on y sou-pait ensuite somptueusement, et ces fêtes se prolongeaient fort avant dans la nuit. La correspondance et le journal de Montcalm nous en donnent une chronique intéressante. CHAPUIS, *Le Marquis de Montcalm*, Québec, 1911, p. 355.

6

Du Français et du sauvage
Vous avez vu le tapage
Pon pa.
Au son de leurs instruments
Ont sauté vos régiments,
Bien autrement qu'au village
Pon pa.

7

Etait-ce par bienséance
Qu'ils faisaient la révérence ?
Pon pa.
Non, je crois que vos soldats
N'avaient point appris le pas
D'une telle contredanse
Pon pa.

8

Pendant ce remue-ménage
L'oiseau tombe avec la cage
Pon pa.
Lassés de nos tourbillons
Ils amènent pavillons
Et s'en vont plier bagage
Pon pa.

9

De ce grand bal sans mesure
Pour achever la parure
Pon pa.
Le sauvage, dague en main,
Sans papier, sans autre train,
Leur a fait une frisure
Pon pa.

10

C'est fait de votre ermitage,
Adieu tout le tripotage

Pon pa.

Le rhum n'aura plus de cours,
Du castor et des peaux d'ours
Vous n'aurez plus le plumage (1)

Pon pa.

11

Puisque ainsi l'on vous dégraisse
Et qu'on vous tient dans la presse

Pon pa.

Retournez dans vos hameaux,
Repliez tous vos drapeaux,
Et ne battez plus la caisse

Pon pa.

12

J'avais prévu cet orage
Quand vous montiez le rivage

Pon pa.

Car vous savez que Villiers
Avec tous ses estafiers
Vous fit payer le péage. ¹

Pon pa.

1.—“ Dès le 19 mai (1756), M. de Villiers, capitaine de la marine, était parti de Montréal, avec un détachement de huit cents hommes des troupes de la colonie, pour aller surprendre les mouvements de l'ennemi du côté de Chouaguen. Le 5 juin, il avait établi un camp fortifié de palissades, à la baie de Niaouré (aujourd'hui Sackets Harbour), pour mettre en sûreté ses vivres et ses munitions. De là, il harcela les Anglais jusque sous le feu de leur place, leur tuant du monde et leur faisant des prisonniers. Le 16 juin il eut avec eux une vive escarmouche, assez près du tort pour que celui-ci tirât contre lui des coups de canon : Le 25, s'étant embarqué sur l'île-aux-Galops, il attaqua huit berges et une barque anglaises, prit une berge armée que montaient douze hommes, et tua plusieurs soldats à bord des autres. Le 3 juillet, il surprit, sur la rivière Oswégo, le convoi du lieutenant-colonel Bradstreet qui venait de ravitailler Chouaguen ; et, dans un combat très vif, il lui infligea des pertes sensibles, et fit une quarantaine de prisonniers quoique Bradstreet parvint à repousser l'attaque CHAPUIS, *Le Marquis de Montcalm*, p. 95. Par où l'on voit que Coulon de Villiers continuait de venger la mort de son frère Coulon de Jumonville.

13

Vous faites-vous une gloire
 De ne vouloir rien croire ?
 Pon pa,
 Apprenez qu'il vient un temps
 Où l'on en est des dépens,
 Et c'est la fin de l'histoire
 Pon pa.

14

Pour qu'on sache d'âge en âge
 Le héros d'un tel ouvrage
 Pon pa,
 Marquez dans votre recueil
 Que le Marquis de Vaudreuil
 Vous fait à son badinage
 Pon pa.

Cette chanson n'est pas tendre pour les Anglais ; la suivante l'est encore moins.

1

Dernièrement à Chouaguen [*bis*]
 Du siège ils ont voulu la fin,
 Lon lan la derirette
 Quand ils ont vu Rigaud venir ¹
 Lon lan la deriré.

1.—« Le 14, à la pointe du jour, le marquis de Montcalm ordonna au sieur Rigaud de passer à gué de l'autre côté de la rivière (Oswégo) avec les canadiens et les sauvages... Le sieur de Rigaud exécuta cet ordre sur le champ. Quoiqu'il y ait beaucoup d'eau dans cette rivière et que le courant en soit très rapide, il s'y jeta, la traversa avec les canadiens et les sauvages, les uns à la nage, d'autres dans l'eau jusqu'à la ceinture ou jusqu'au cou, et se rendit à sa destination, sans que le feu de l'ennemi fût capable d'arrêter un seul canadien ni sauvage ». Relation de la prise des forts Chouaguen ou Oswégo, dans la *Collection de documents*, etc., IV, p. 54.

2

Ces moutons ont vu dans leur parc [bis]
 Qu'à la tête de Bourlamarque,
 Lon lan la derirette
 Une balle vint s'aplatir ¹
 Lon lan la deriré.

3

Quelle tête ont donc ces gens-là ? [bis]
 S'ils sont, disaient-ils, tous comm'ça,
 Lon lan la derirette
 Parbleu ! pourra-t-on les occire ?
 Lon lan la deriré.

4

Si les Anglais sont des peureux, [bis]
 Ils sont au moins industriels
 Lon lan la derirette,
 Leurs goussets ils ont su garnir ²
 Lon lan la deriré.

5

A la santé de leur bon roi [bis]
 Qu'ils ont si bien servi, ma foi,
 Lon lan la derirette
 Ils boivent le jour et la nuit
 Lon l'an la deriré.

1.—*Une balle vous l'attrapit*, selon le manuscrit. « Vers les trois heures après midi du même jour, M. de Bourlamarque reçut une balle qui fit une légère blessure à la tête, mais il n'a pas quitté sa charge de directeur du siège. Peu de temps après le feu de l'ennemi cessa, etc. » Relation du P. Coquart à son frère. Archives provinciales. Je parlerai plus loin de ce document.

2.—Probable allusion à certaines rumeurs d'après lesquelles les Anglais, avant d'évacuer Chouaguen, avaient pillé la caisse militaire. Le fait est que Montcalm n'y trouva que 16,000 francs. A ce sujet M. Chapais écrit : « D'après certaines relations, la caisse avait été plus considérable, mais les officiers Anglais, au moment de la reddition de la place, se seraient distribué une partie de l'argent qui s'y trouvait. Nous n'avons rencontré aucune preuve de cette affirmation. » *Le Marquis de Montcalm*, note au pied de la page 136.

N'y aura-t-il donc pas quelque muse compatissante pour jeter un peu de balsamique poésie sur les malheurs du vaincu ? Oui. Durant le trajet de Chouaguen à Montréal, un honnête troupiér de l'armée française s'enquiert, auprès de l'Anglais qu'il voit tout abattu, des causes de son chagrin, et le console... *manu militari*.

AIR : *Aussitôt que la lumière.*

Le Français

Anglais, le chagrin t'étouffe,
Dis-moi, mon ami, qu'as-tu ?
Tes souliers sont en pantouffe,
Ton chapeau z'est rabattu,
As-tu quelque maladie
Que tu n'oses découvrir ?
Apprends-le moi, je t'en prie,
Car je pourrais te guérir.

L'Anglais

Une mauvaise pituite
Qui m'a tombé sur le cœur
M'assure que dans la suite
Je ne mourrai qu'en langueur.
N'as-tu pas quelque racine
Qui puisse guérir mon mal ?
Fais-moi prendre médecine
Sans aller à l'hôpital.

Le Français

Si tu veux faire merveille
Et te guérir comme il faut,
Tu prendras une bouteille
De la poudre de Rigaud,
Trente dragées de Montcalm,
De Villiers vingt-et-un grains,
De Ligneris une dragme ;
Tu guériras pour certain.

L'Anglais

Je vois bien que tu me railles,
Tu ne me plains qu'à demi,

Tu m'arraches les entrailles,
 Me citant mes ennemis ;
 Tu me parl' en ironie.
 Sous le masque d'Arlequin,
 Je vois ton subtil génie.....
 Tu veux parler de Chouayen.

Le Français

Quoi ! t'a-t-on pris cette place,
 Qui est d'un si grand renom,
 Fortifiée sur toute face
 De mortiers et de canons ?
 Environnée d'une voûte
 Faite en forme de lambris,
 Et gardée d'une redoute
 Qui te mettait à l'abris ?

L'Anglais

Il est vrai qu'en Angleterre
 Nous avons toujours compté
 De vous renverser par terre,
 Mais nous nous sommes trompés,
 Car vous avez tant d'adresse
 Et vos coups portent si bien ;
 Les uns tuent, les autres blessent,
 Et les nôtres ne font rien. ¹

Ce bon Anglais avait au moins l'aveu franc, et avec suffisamment de flegme en prenait son parti de sa défaite.....et de la raillerie. Avec moins de gâté toutefois que Locheill, dans les *Anciens Canadiens* de Gaspé, ne témoigna aux strophes de José sur la prise de Berg-op-Zoom ². Mais Berg-op-Zoom était loin de Locheill, et il y avait eu les Plaines d'Abraham depuis, tandis que Chouaguen était tout près de la satire,— et puis, vraiment, la satire de José avait plus de grâce que les vers consolateurs du Français de Chouaguen.

1.—Dialogue emprunté aux Chansons historiques de H. Larue, *loc. cit.*

2.—*Les Anciens Canadiens*, Québec, 1863, pp. 307-309.—Berg-op-Zoom, ville des Pays-Bas, fondée en 1287. Enlevée aux Anglais par les Français sous les ordres du maréchal de Lowendhal, après un siège mémorable, en 1747.

Et à cause de cela, et Locheill étant par ailleurs un parfait "gentleman," il eût sans doute trouvé aussi charmante cette autre chanson sur la prise de Chouaguen, pur décalque de celle de Berg-op-Zoom, avec en plus peut-être, car j'ignore si, malgré "l'estèque", José a bien chanté tous les couplets de sa chanson, un ajouté de trois strophes.

Locheill, soulignant de son rire et de ses réflexions "bon enfant" la chanson de José, se trouve à commenter de même celle du "grenadier bon luron," ainsi que se définit le chansonnier de Chouaguen; et sans doute chacun fera-t-il écho au "charming, most charming!" du bon Locheill, amoureux de Blanche d'Haberville, et pour lors aussi un peu de José... et de tous les Canadiens.

1

Stuila qu'a pincé Chouaguen [*bis*]
Sait vraiment bieu manger son bien. [*bis*]
Dam'! c'est stuila qui a du mérite
Et qui trousse un siège bien vite.

2

Comme Alexandre il est petit, [*bis*]
Mais il a bien autant d'esprit; [*bis*]
Il en a toute la vaillance,
Et de César la diligence. ^r

3

J'étrillons messieurs les Anglais [*bis*]
Qu'avions voulu faire les mauvais. [*bis*]
Dam'! c'est qu'ils ont trouvé des drilles
Qu'avec eux ont porté l'étrille!

1.—M. de Bonnechose trace de Montcalm ce portrait: « C'était un *petit homme* de fière mine, à l'allure nerveuse, avec un nez busqué et de grands yeux noirs étincelants, que la poudre de la coiffure rendait encore plus vifs... Imagination hardie sans chimères, féconde sans rêveries, il fut par-dessus tout un homme d'action et d'action rapide... » comme César. *Montcalm et le Canada Français*, p. 74.

4

Quand not' bon roi saura tout ça,
Morbleu ! que d'aise il en saut'ra !
Il vaira que son infant'rie
Soutiendra bien sa colonie.

5

Morbleu ! que j'aimons not' général
Qui nous a préservés du mal
Que ces Messieurs de l'Angleterre
Auriont tous bien voulu nous faire.

6

Stuila qu'a fait cette chanson
Est un grenadier, bon luron,
Qui donn'rait volontiers sa vie
Pour le salut de sa patrie.

Que dites-vous des trois dernières strophes ? je leur trouve un air de naïf enchantement et de simple héroïsme qui m'émeut vraiment, et me fait songer que les soldats de France étaient bien dignes de leur général, comme celui-ci était digne de commander à de tels hommes, pour qui rien ne comptait, pas même leur vie, devant le salut de la patrie. Jusqu'au tressaillement d'aise du grenadier à la pensée du plaisir dont sautera son roi dont je me délecte. Et ce cri du cœur : « Morbleu ! que j'aimons not'général ! »... A quelles victoires ne pouvait prétendre un chef aussi chéri de ses soldats !

Aussi bien la chanson suivante rend-elle témoignage de la confiance qu'inspirait aux troupes la bravoure de Montcalm, et de l'affectueuse estime qui liait à sa fortune tous ces braves soldats.

1

De lauriers qu'on coupe une palme
Pour couronner le grand Montcalm,
Que de Chouaguen la réduction
Rend vainqueur de l'Albion.

A quel honneur ne peut prétendre
Le noble auteur d'un si beau fait !
Trois forts rasés, réduits en cendres,
Tel est son premier coup d'essai.

2

Pourquoi donc toutes ces alarmes
Qui faisaient craindre pour nos armes ?
Ce fort, qu'on put en si peu démonter,
Était-il donc à redouter ?
Ignorait-on que la présence
Du général de nos Français
Devait dompter hors de défense
Les bataillons des fiers Anglais ?

3

Ah ! de quelle douce espérance
Un chef de telle diligence,
Qui semble avoïr Bellone à ses côtés,
Flatte tous nos cœurs rassurés !
En vain veut-on vanter la force
Des régiments de Carillon.
Mais ce n'est plus qu'une amorce
Que donnent ces braves champions. ¹

1.—Sans doute serait-il préférable d'écrire comme suit ces deux derniers vers :

Ce n'est rien de plus qu'une amorce
Qu'on donne à ce brave champion,

la force de leurs régiments dont les Anglais se targuent, bien loin que d'inspirer de la crainte à Montcalm, ne servant au contraire que d'amorce à la hardiesse et à la valeur de ce « brave champion ».

(A suivre)

P. HUGOLIN, o.f.m.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS L'OUEST CANADIEN ¹

En dépit du proverbe, il ne faut pas plaindre l'Ouest Canadien d'avoir son histoire toute écrite depuis les origines jusqu'à ces dernières années. On doit, au contraire, féliciter l'Église florissante des Provencher, des Demers et des Taché, d'avoir trouvé un ouvrier intelligent, érudit, laborieux et persévérant pour entreprendre pareille tâche et fixer de façon authentique et immuable, avec le cadre où se déroule cette scène importante de notre histoire religieuse et nationale, la physionomie et les gestes des personnages qui y ont joué un rôle proéminent, aussi bien que le récit des épreuves qu'y a subies la sainte Église dans son œuvre d'apostolat et de civilisation.

Le théâtre de cette histoire de la moitié d'un continent, le Père Morice le connaît bien pour en avoir parcouru de vastes régions comme messager de la "bonne nouvelle". Il a étudié à fond le caractère, les mœurs et la langue des aborigènes. Savant géographe, anthropologiste et ethnologue, sa profonde connaissance des hommes et du pays l'a mis en demeure d'apprécier avec justesse les relations parfois pleines de problèmes et de dangers, de blancs avec indigènes, de tribus sauvages entr'elles, ou de colons de races européennes, les uns avec les autres. Toutes les sources de première comme de seconde main, l'auteur les a consultées. Imprimés de toute nature et de toute provenance, livres, brochures, journaux, archives et manuscrits anciens et modernes, procès-verbaux, relations inédites, il a eu l'avantage et s'est imposé le devoir de les étudier longuement et avec minutie, de les compiler, de les confronter de manière à en faire jaillir la pleine vérité. Voilà pour l'authenticité de l'œuvre qui nous semble offrir toutes les garanties désirables.

Pour ce qui est de son intérêt, est-il besoin de le démontrer à nos lecteurs, surtout à ceux de la province de Québec ? Cet Ouest, naguère si lointain et si mystérieux, n'était-il pas jadis le terme des aspira-

1.— *Histoire de l'Église Catholique dans l'Ouest Canadien, du Lac Supérieur au Pacifique*, (1859-1905), par le Rév. Père A.-G. MORICE, O. M. I. Trois volumes in-8, avec de nombreuses illustrations, cartes, autographes, 1912. En vente chez l'auteur, West Canada Pub. Co., Winnipeg, Man., à raison de \$5.60 ou \$6.60 *franco*, selon la qualité de la reliure.

tions des jeunes missionnaires partis de chez nous pour étendre le règne de Jésus-Christ, le théâtre de leurs luttes, et puis, de leurs victoires sur la barbarie et l'idolâtrie ? Plusieurs d'entre nous les ont connus, ces apôtres de la première heure, les Lafèche, les Boucher, les Thibault, les Poiré, les Bourassa. Au récit de leurs exploits, simplement racontés dans les *Rapports des Missions* et les *Annales de la Propagation de la Foi*, que de fois n'est-il pas arrivé, à ceux de la génération qui aura bientôt disparu, de s'émouvoir comme jadis nos ancêtres de la France du 17^e siècle à la lecture des *Relations* des Jésuites ? Qui pourrait compter les actes de dévouement et les généreux sacrifices auxquels ces *Lettres édifiantes* ont donné naissance ?

La période de cette histoire plus rapprochée de nous n'est pas moins féconde en épisodes émouvants : par exemple, l'insurrection des Métis, les exploits et la fin tragique de Riel, et puis, toute une série de faits d'importance peut-être secondaire pour la grande histoire, mais du plus vif intérêt pour le lecteur canadien. Au point de vue des principes, la question fondamentale des droits des parents et de l'Eglise en matière d'éducation a suscité, dans le Manitoba et les autres provinces de l'Ouest, des luttes où la justice a été violée par le pouvoir en dépit de la loi naturelle et des chartes les plus sacrées. Plusieurs chapitres de cette histoire sont consacrés à la relation de ces événements qui ont encore une douloureuse actualité.

Au moment où l'Ouest Canadien, envahi comme il l'est par le flot toujours grossissant de l'immigration cosmopolite, est menacé de changer de physionomie et même de caractère, il est bon que les Canadiens-Français, ceux d'ici comme ceux de là-bas, fils des premiers explorateurs et colonisateurs du Canada, se pénètrent plus profondément de la connaissance de l'histoire et des traditions de ce pays qui est le leur par droit de naissance et de conquête pacifique. A l'étranger qui feindrait de les méconnaître, qu'ils montrent avec fierté le récit de ce que leurs pères et eux-mêmes ont fait pour la grandeur et la prospérité de la patrie canadienne.

L. L.

PAGES ROMAINES

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DU GOUVERNEMENT ITALIEN.—LA MORT DE
MADemoiselle ROSA SARTo

Est-ce pour s'assurer la majorité des voix dans les prochaines élections générales qui, pour la première fois, en Italie, se feront bientôt sur la base démocratique du suffrage universel, que le gouvernement italien flatte les passions populaires en aggravant son conflit récent avec le Saint-Siège, au sujet de son refus d'*exequatur* au nouvel archevêque de Gênes ? Est-ce une nouvelle période de véritable persécution qui s'ouvre contre le catholicisme ? L'avenir le dira, mais depuis longtemps la Chambre italienne n'avait eu une séance aussi mauvaise que celle du 10 février, où furent discutées les interpellations relatives non au cas personnel de Mgr Caron, mais à la doctrine de l'*exequatur*.

Le fait qui a motivé le débat est bien connu. Les *Pages romaines* en ont déjà longuement parlé ; mais ce fait prenant la proportion d'un véritable événement par les passions anti-cléricales qu'il éveille, par les protestations qu'il suscite, par les polémiques qu'il fait naître dans la presse de tous les partis, par les déclarations de principe que le gouvernement italien a faites à ce sujet, il n'est pas permis à une chronique de ne point en reparler, d'autant plus qu'il semble devenir le prélude d'une nouvelle lutte du gouverneur usurpateur contre la Papauté.

Le siège de Gênes étant devenu vacant par la mort de l'archevêque Pulciani, Mgr Caron, évêque de Ceneda, suffragant de Venise, fut appelé à l'occuper. La presse anti-cléricale commença alors une violente campagne contre Mgr Caron, le représentant comme un adversaire de l'unité italienne, un partisan fougueux de revendications temporalistes, apportant comme preuve principale que Mgr Caron avait été le premier, et longtemps avant le Saint-Siège, à censurer les journaux du « trust » catholique, recommandant les feuilles les plus intransigeantes, comme l'*Unità cattolica* de Florence, la *Riscossa*, etc.

Dans la séance du 10 février, cette question qui agite le pays depuis déjà bien des mois, fut reprise sous forme d'interpellation par le prêtre renégat Murri, dont les paroles suscitèrent de telles indignations que ce qualificatif de renégat lui fut jeté plusieurs fois publiquement à la face par la conscience révoltée de plusieurs de ses collègues. En la circonstance, le malheureux dévoyé s'unit au plus grand insulteur de la Papauté, en Italie, le député Padrecca qui, chaque semaine, dans son infâme journal l'*Asino*, déverse sa bave sur ce qu'il y a de plus grand en ce monde, l'auguste personne du Vicaire du Christ.

Les lecteurs nous sauront gré de ne pas blesser leurs oreilles par l'écho des phrases blasphématoires du Judas Murri, et de ne pas même leur résumer les divers discours prononcés sur la même question par différents orateurs.

L'opinion du gouvernement italien est la seule à connaître à ce sujet. Or, on a entendu le ministre exposer sur l'*exequatur* et le placet royal les doctrines les plus vieillottes du Josephisme le plus démodé. On sait ce que veulent dire ces mots. Sous l'ancien régime, le roi prétendait exercer un contrôle absolu sur la nomination des évêques. Lorsqu'il y avait conflit et

que l'entente n'avait pu se faire, si le Pape voulait passer outre, le roi refusait de donner *exécution* à la bulle pontificale, il en arrêta tous les effets civils ; tant qu'il ne plaisait pas au roi, l'évêque nommé ne pouvait entrer en possession des biens de la mense épiscopale ; les nominations des curés, etc., qu'il aurait voulu faire à son tour, étaient considérées comme nulles et de nulle valeur.

Certains légistes, allant plus loin, prétendaient que le refus d'*exequatur* interdisait à l'évêque non seulement d'entrer en possession de ses biens, mais même d'exercer ses fonctions et sa juridiction.

Le ministre Finocchiaro-Aprile a défendu la thèse régaliennne jusque dans ses extrémités outrancières ; il s'est fait le paladin de l'intransigeance du libéralisme ! Il a expliqué que, par la loi des garanties, l'Etat italien, voulant faire la paix avec l'Eglise, voulant donner enfin à l'Eglise une entière liberté, a volontairement abandonné la plupart de ses privilèges : il n'y a plus d'appel comme d'abus ; les évêques ne doivent plus prêter le serment de fidélité au roi ; les ministres du culte peuvent se réunir tant qu'il leur plaît, l'Etat italien a même renoncé au droit d'avoir un nonce qu'il pouvait revendiquer comme héritier du royaume des Deux Siciles (!!!) Il n'a conservé qu'une seule chose : le contrôle sur la nomination des évêques, mais aussi entier, dit le ministre, aussi rigoureux qu'autrefois, aux plus beaux temps du régime.

Il est inutile d'observer qu'une telle prétention enlèverait à l'Eglise sa liberté la plus essentielle : celle de choisir ses chefs, et qu'elle ruinerait à jamais les bases de toute paix entre l'Eglise et l'Etat.

C'est ce que les anticléricaux ont bien compris. M. Finocchiaro-Aprile a été sur le champ remercié et félicité de ses déclarations par l'ex-abbé Murri. Le prêtre apostat, député de Montegiorgio, pouvait constater que ses cris de guerre avaient été entendus ; il pouvait ajouter que, pour être logique, le gouvernement devait entreprendre une politique énergique contre tous les évêques et contre le Pape, car sur toutes les questions en litige, les évêques pensent tous—c'est leur devoir—comme le chef de l'Eglise.

On voit la portée de l'attitude que continue à garder le gouvernement de M. Giolitti.

Cette séance de la Chambre italienne demandait une protestation de la conscience catholique : elle a été faite au Vatican, le 22 février, dans la salle du Consistoire par le vicaire capitulaire de Gênes et les représentants ecclésiastiques et laïques du diocèse.

Après avoir lu une adresse remarquablement énergique contenant une protestation des catholiques génois contre le refus de reconnaître Mgr Caron, le vicaire capitulaire a remis à Pie X une lettre autographe de la marquise Durazzo-Pallavicini mettant à la disposition de l'archevêque la plus belle villa de Gênes.

Le président de la direction diocésaine de Gênes a lu ensuite une seconde adresse dans le même sens.

Répondant à l'adresse des catholiques génois, le Pape a remercié d'abord ses fils de Gênes de leur démarche. Elle lui a apporté, a dit Sa Sainteté, un vrai réconfort dans la douleur que lui cause l'entrave mise à l'entrée de Mgr Caron dans sa ville archiépiscopale. Le Pape souffre plus que les Génois eux-mêmes de ces obstacles, à cause du bien promis et du mal facilité par l'absence du pasteur. Sa peine est d'autant plus grande qu'il ne sait comment remédier au mal, dans l'ignorance où il se trouve des motifs qui ont entraîné une pareille mesure. Les motifs publiés par les journaux, loin

de la justifier, font au contraire l'éloge du prélat qui n'aurait pas mérité de pareilles fonctions s'il s'était comporté autrement.

« Nous avons, dit le Pape avec solennité, toléré en silence qu'on empêche arbitrairement, durant de nombreux mois, aux nouveaux élus, le libre accès et par suite le gouvernement du diocèse, que l'on exige des nouveaux élus la demande d'avoir le libre accès et, en conséquence, le gouvernement des diocèses.

« Nous avons toléré que l'on exige des nouveaux élus la demande d'être admis à la possession des bénéfices, mais jamais à l'exercice du ministère conféré par la seule autorité qui pouvait le faire. »

Le Pape a continué, rappelant les attaques dont il a été l'objet et dans la presse et à la tribune du Parlement ; attaques le représentant comme un ennemi de l'Italie, sans que jamais aucun de ceux qui en avaient le devoir se soit élevé pour prendre sa défense.

« Nous ne pouvions pas supposer, a ajouté le Pape, que pour la première fois depuis des années, on en arriverait au point de refuser le pouvoir temporel à un évêque dont la conduite est considérée comme exemplaire par toutes les autorités avec lesquelles il fut en rapport.

« Nous acceptons cette nouvelle tribulation, non sans ressentir l'insulte faite au chef de l'Eglise. »

Le Pape a remercié à nouveau les Gênois du réconfort que lui apportait leur prière, mais il a exprimé le regret de ne pouvoir l'examiner, ne voulant pas que l'on représentât le Saint-Siège comme fauteur de désordres et que l'on taxât sa décision de provocation. Il a terminé en recommandant aux Gênois de s'unir à lui dans la prière.

*
* *

En la même semaine où l'âme de Pie X était attristée par les attaques haineuses ou hypocrites de la Chambre italienne contre le pouvoir pontifical, la mort venait mettre son cœur en deuil, en lui enlevant l'une de ses sœurs, mademoiselle Rosa Sarto.

Née à Riese, le 12 janvier 1841, elle était la quatrième fille de Jean-Baptiste Sarto et de Marguerite Sanson. Elle ne quitta le pays natal qu'à l'âge de 17 ans pour suivre son frère Joseph, nommé chapelain au village de Tombolo, (1858), et plus tard curé de Salzano (21 mai 1867). Elle resta en cette dernière ville jusqu'en 1875.—Alors, tandis que ses autres sœurs suivirent leur frère à Trévise, où il occupa une stalle de chanoine, à Mantoue dont il devint évêque, mademoiselle Rosa Sarto retourna à la maison paternelle pour y veiller sur la vieillesse de sa mère qu'elle assista jusqu'à son dernier soupir (1895). Le mission filiale accomplie, elle rejoignit ses sœurs auprès du frère que la Providence acheminait par les dignités ecclésiastiques vers le Souverain Pontificat.

Résumant les actes si nombreux d'une vie toute faite de modestie et de dévouement, l'*Osservatore Romano*, après avoir appelé mademoiselle Rosa Sarto femme à la vertu exemplaire, à la bienveillance parfaite, à la charité universelle, dans cette simplicité chrétienne qui l'empêcha d'avoir l'éblouissement de la gloire de son auguste Frère, et lui permit de vivre humble comme autrefois à côté du trône le plus élevé de la terre.

Elle expira dans la sérénité de sa piété, le 11 février, un peu après l'angelus de midi, au palais Brennan, sur la place Rusticucci, à côté du Vatican, d'où Pie X n'est point sorti pour aller la bénir une dernière fois, parceque la

défense des droits de l'Eglise lui imposait le sacrifice de ses plus douces affections familiales. Depuis l'ascension du cardinal Sarto au Souverain Pontificat, c'est son premier deuil de famille : c'est au jour où l'Eglise fête l'apparition de la Vierge Immaculée à Lourdes que l'une des sœurs bien-aimés du Pontife fut appelée par Dieu aux joies de l'éternité.

Le transport de la dépouille mortelle de la défunte au cimetière de Rome eut lieu vers les 5 heures du soir, le 13 février, sans nulle pompe. Mais, le lendemain, 14, en la basilique de Saint-Laurent hors-les-murs, se firent de solennelles funérailles. La femme de si modeste origine, de dévouement si humble, de vie si effacée, eut autour d'elle les cardinaux présents à Rome, le corps diplomatique, le Grand-Maitre de l'Ordre Souverain de Malte, quantité d'archevêques, d'évêques, de prélats, de religieux, etc. Auprès de ce cercueil toutes les prières s'unissaient en suffrages fervents pour le repos de l'âme de la défunte, en hommage de filiale piété envers celui qui avait été si tendrement aimé par la disparue.

Si spontanée, si belle que fût cette démonstration, elle ne suffit point. D'autres lui firent écho : les grandes basiliques de Saint-Jean de Latran, de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Sainte-Marie Majeure, les basiliques mineures, un grand nombre d'églises voulurent attester, par de pompeuses funérailles célébrées dans leur enceinte, la grande part qu'elles prenaient au deuil du chef de la chrétienté.

Ce plébiscite de regrets, de prières, autour des restes mortels de la femme qui, dans le voisinage de la plus haute Majesté, ne voulut grandir que dans la foi, dut profondément émouvoir celui qui représente la miséricordieuse paternité de Dieu.

DOM PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

MAURICE LANDRIEU.—*L'Islam.—Le trompe-l'œil de l'Islam.—La France, puissance musulmane.*—1 vol. in-16, Paris, Lethielleux.—Ce petit volume d'une centaine de pages arrive à son heure : ce n'est pas son moindre mérite. Au moment où l'islamisme va disparaître, espérons-le, de la carte de l'Europe, avec cet empire turc qui a été depuis des siècles son boulevard et la terreur et l'opprobre des pays chrétiens, on aime à trouver résumées dans quelques pages claires, précises, d'une lecture intéressante et facile, des notions exactes et sûres qui aideront à mieux comprendre la portée de la guerre des Balkans et de la paix qui la suivra. Ce n'est pas seulement la chute d'un empire que Dieu prépare, c'est la fin d'une religion qui, propagée par la puissance militaire et politique, est destinée à s'affaïsser et à disparaître avec elle, mais pas aussi promptement toutefois, parce qu'elle s'est identifiée avec une race humaine, l'une des plus nombreuses, des plus fières et des plus impénétrables jusqu'ici à l'idée évangélique et à la civilisation chrétienne. Jusqu'au dix-septième siècle, la puissance politique a fait la fortune de l'islamisme ; depuis Léopante et Vienne, c'est l'islamisme qui a maintenu la Turquie, et c'est lui qui lui assurera encore une longue et sérieuse influence

en Asie et dans le nord de l'Afrique après que sa puissance politique aura été anéantie. L'auteur de *l'Islam* le fait bien comprendre en révélant, comme il lui a été donné de la connaître, l'âme musulmane.

Il ne faut pas demander à ce petit volume, qui n'a d'autre intention que de vulgariser quelques notions sur l'état présent de l'islamisme, particulièrement en Afrique, une étude approfondie avec des vues neuves et des documents de première valeur. L'auteur se contente de dire brièvement à ceux qui n'ont pas été en contact avec l'islamisme, ce qu'il en sait pour l'avoir observé de près. Ce qu'il appelle « les trompe-l'œil de l'Islam, » c'est la piété, la morale et la tolérance qu'on suppose aux musulmans et qui ne ressemblent pas à la réalité. Piété toute d'ostentation, religion toute de pratiques matérielles, véritable pharisaïsme non d'une classe mais de tout le peuple : c'est à quoi se borne la religion de l'Islam. La morale vaut moins encore que sa religion. « Il est bien difficile d'être honnête en observant le Coran. » Ce mot d'un Turc laisse espérer qu'un certain nombre de musulmans valent mieux que la morale de l'Islam ; car celle-ci ne demande à personne de corriger ses vices mais seulement d'éviter les apparences de ceux qu'elle n'autorise pas, et il n'y en a guère. Quant à la tolérance qu'on a imaginé de prêter aux Turcs et aux musulmans, elle n'est ni dans la loi, ni dans les mœurs, ni dans l'esprit de la race. Ils n'ont guère connu que la tolérance de la crainte et celle de l'intérêt et du mépris.

Ce n'est pas pourtant que les fils d'Ismaël soient incapables de civilisation supérieure et de grandes vertus : on les a vus déjà au moyen âge ; on le verra mieux encore quand ils auront plié la tête sous le joug de Jésus-Christ. Que ne pourraient-ils pas au service de l'Évangile ? L'heure de la Providence a peut-être sonné ; la chute du croissant marquera peut-être le commencement des conquêtes évangéliques dans le monde musulman.

Ce serait à la France de faire cette conquête par ses incomparables missionsnaires et religieuses. Hélas ! voilà bientôt cent ans que sa sottise politique arrête sur leurs lèvres la parole du salut. La France officielle s'est constamment appliquée à n'être en Afrique qu'une puissance musulmane. Elle a cru s'attacher ainsi une race qui, au bout d'un siècle de conquêtes, de répressions, de victoires et de ménagements, lui est, au fond, aussi étrangère et insoumise qu'aux premiers jours.

C'est par l'âme qu'on gagne une race humaine intelligente et fière, et l'âme ne se prend jamais tout à fait que par l'idée chrétienne. Sans gêner en rien la liberté des populations musulmanes, que la France n'arrête plus l'Évangile sur les lèvres de ses apôtres et qu'elle retire ses entraves de leurs pieds : eux seuls sauront avec le temps conquérir à la civilisation et assimiler, sans violences et sans mépris d'aucun droit, à la grande patrie française, ces peuples qui ne verront plus marcher devant eux le croissant. La France officielle aura-t-elle la sagesse de le comprendre ? Il serait trop naïf d'y compter. C'est quand même le moment de le dire. Ceux à qui la rage anti-chrétienne n'a pas fait perdre tout sens politique conviendront sans peine qu'il faudra bien finir par où on aurait dû commencer et que le nord de l'Afrique ne sera jamais français avant d'être vraiment catholique.

R. G.

Au Travail ! Par l'éducation, par l'abbé THELLIER DE PONCHEVILLE. Un vol. in-12, 225 pages. Chez Duvivier, à Tourcoing, 1912. Nos lecteurs connaissent M. l'abbé Thellier de Poncheville. Il est devenu l'orateur indispen-

sable de nos Congrès, tout comme en France il porte à toutes les assises de catholiques sa parole chaude et infatigable.

On pouvait regretter que tant de discours qui ont fortement ému des âmes et secoué des auditoires nombreux ne se pussent retrouver dans des livres où l'on en goûterait encore les charmes et la substance. M. l'abbé Thellier de Poncheville nous ôte ce regret. Il va publier sous le titre général *Au Travail*, quatre séries de conférences distribuées en quatre volumes dont deux déjà ont paru : *Par l'Education* et *Par la Presse*. C'est le premier de ces volumes que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs.

L'auteur a pensé qu'il fallait commencer par l'éducation. C'est, en effet, l'éducation qui stimule notre activité et qui l'oriente. Et si l'on veut que l'activité soit chrétienne, il faut bien que l'on forme d'abord des esprits chrétiens. C'est donc à développer d'utiles enseignements, des convictions solides, que s'emploie ici le talent de M. l'abbé Thellier de Poncheville. Et parce que tout principe de vie chrétienne procède de notre Maître Jésus, et aussi toutes pensées chrétiennes, c'est Jésus d'abord que l'orateur présente aux lecteurs, c'est à lui qu'il les appelle, c'est de l'initiation eucharistique qu'il traite aux premières pages de son livre. Nous avons été heureux de retrouver là le discours que prononçait l'auteur au congrès eucharistique de Montréal, le 8 septembre 1910.

Puis M. l'abbé Thellier de Poncheville parle ensuite de l'école chrétienne, de la formation chrétienne au catéchisme, de la formation chrétienne au patronage, de l'éducation pour l'action, de l'attachement à la Foi et à l'Eglise, du sens catholique, du devoir des anciens, de l'enseignement libre. Et il termine par une vibrante harangue : *A l'espérance !*

Il semble que sa conférence, *l'Education pour l'Action*, résume tout l'apostolat de M. l'abbé Thellier de Poncheville, et tout son livre. L'éducation qui se donne aux foules pendant les congrès doit avoir son prolongement dans l'action. L'enthousiasme du dernier soir ne doit pas tomber avec les dernières phrases éloquentes. Et pour qu'il ne tombe pas, M. Thellier de Poncheville définit l'enseignement des congrès catholiques. Il doit pénétrer les consciences de la conviction d'un devoir, les volontés de la vaillance nécessaire pour le remplir, le cœur de dévouement pour l'aimer.

Conviction, vaillance, dévouement, c'est tout cela qui inspire M. l'abbé Thellier de Poncheville lui-même, et qui fait ses harangues si ardentes. C'est tout cela qui le fait se prodiguer sans mesure pour toutes les causes qui sollicitent son action.

Il dit quelque part que la vie est un service et non une sinécure ou une partie de plaisir. Que ceux qui veulent s'en persuader lisent M. l'abbé Thellier de Poncheville ; ou qu'ils le suivent dans ses courses apostoliques à travers la France. Et s'ils sont attentifs à toutes ces manifestations de vie catholique que soulève partout l'apostolat du clergé d'aujourd'hui, ils concluront comme l'orateur missionnaire : à l'espérance ! L'épreuve fortifie les âmes françaises. Les souffles de l'épreuve, de la persécution viennent du calvaire. Pour les chrétiens, ce sont des souffles du lieu natal : ils leur apportent avec le blasphème des bourreaux la voix plus forte, triomphante, du Christ qui a dit : Ayez confiance ; j'ai vaincu le monde !

Qu'on lise donc les pages frémissantes qu'a écrites M. Thellier de Poncheville. On y trouvera peut-être une éloquence trop continue, et qui énerve un peu la pensée, mais on y entendra aussi l'accent persuasif du véritable apôtre.

CAMILLE ROY, ^{ptre}.

L'Appel au Sacerdoce, par l'abbé THELLIER DE PONCHEVILLE. Plaquette de 42 pages, chez Duvivier, à Tourcoing 1912. Cette petite brochure contient le discours prononcé au congrès eucharistique d'Ars, le 4 août 1911. Dans ce discours, il y a deux parties distinctes : il y a des considérations sur la dignité et la mission du prêtre, puis ensuite, l'appel au sacerdoce. La première partie est celle où l'orateur se retrouve le mieux avec sa pensée toujours émue, frémissante, tour à tour abstraite et imagée. M. l'abbé Thellier de Poncheville montre le prêtre élevé sur les hauteurs du sacerdoce même de Jésus Christ, sur les cimes de la grâce ; puis il dit pourquoi Jésus veut des prêtres, et pourquoi il en demande à la France. L'appel fait aux jeunes de France, aux pères et aux mères de famille, est à la fois pressant et raisonnable. Puisse la parole de M. l'abbé Thellier de Poncheville être entendue, et susciter dans la patrie du curé d'Ars de nombreux et véritables prêtres.

C. R.

AVERTISSEMENT

A l'avenir, les seuls ouvrages dont on nous fera parvenir DEUX exemplaires auront droit à une notice critique dans la Bibliographie de notre Revue. Ceux dont on ne nous aura envoyé qu'un seul exemplaire seront simplement mentionnés sous le titre "Ouvrages reçus."

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

N.-E. DIONNE, LL. D., M. D. *Galerie Historique*, VII. *Une dispute grammaticale en 1842: Le Grand Vicairé Demers vs. le Grand Vicairé Maguire*, précédée de leur biographie, Québec, 1913. M. le docteur Dionne rend service à la génération présente en lui faisant connaître ces deux figures intéressantes du clergé canadien de la première moitié du 19^e siècle. Les deux vénérables antagonistes ont laissé des noms bénis dans les annales de la pédagogie canadienne, le premier, au Séminaire de Québec, le second, au Monastère des Ursulines, qui lui doit, en grande partie, le recouvrement des propriétés dont cette institution consacre les revenus à l'éducation des filles. Cette polémique, avantcourrière des savantes études de la Société du Parler Français, nous donne le spectacle consolant de patriotes de langues différentes, travaillant en commun à la conservation et à l'épuration du parler délectable implanté avec la foi en la Nouvelle-France.

Même auteur, *Galerie historique*, VIII. *La « Petite Hermine » de Jacques Cartier*, et diverses monographies historiques, Québec, 1913. L'auteur a bien fait de réunir en les rééditant ces divers travaux dont les premières éditions, depuis longtemps épuisées, sont devenues extrêmement rares. Voici les titres des trois études qui suivent la principale déjà nommée plus haut : *Le Séminaire de N.-D. des Anges ; Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval, et Vice-rois et lieutenants-généraux de la Nouvelle-France.*

L. L.

Bulletin de la Société historique de Saint-Boniface. Vol. II. 1912. *Relations du détroit et de la baie d'Hudson par monsieur Jérémie*. C'est le contenu tout

entier de cette plaquette qui comprend 24 pages. Et pourtant, ce modeste *Bulletin* a une haute signification et vise à un résultat des plus importants, pour nos compatriotes de l'ouest en général, et du Manitoba en particulier. Il est destiné, en effet, à leur rappeler leurs titres de noblesse, leur droit d'ainesse dans ce vaste pays que menace d'envahir et de submerger le flot de l'immigration, et où le verbe français, celui des découvreurs, des missionnaires, des martyrs, des explorateurs et des fondateurs, et—ajoutons-le sans crainte d'être démenti—de ceux qui ont conservé ce domaine incomparable à la couronne britannique, doit être maintenu à tout prix. C'est dans ce but éminemment patriotique qu'a été fondée la *Société historique de Saint-Boniface*, par l'initiative intelligente du vaillant archevêque Langevin. Il a compris que le sel qui doit assaisonner cet agglomérat de nations diverses, c'est l'âme et la sève de la vieille race gallo-celtique qui dans l'Ancien Monde a évangélisé l'Europe, et dont les fils et les filles, missionnaires, vierges, hardis soldats et colons, ont apporté à cette moitié du Nouveau Monde qui est le nôtre, avec la foi qui éclaire et qui sauve, les vertus qui rendent les peuples forts et impérissables. Cette vérité, élémentaire pourtant, il en est trop des nôtres qui, éblouis par l'or et le progrès matériel des Anglo-Saxons, ou intimidés par l'audace qui donne la fortune, sont tentés de l'oublier. *Fortunatos nimium*, sommes-nous tenté de leur répéter avec le poète, *sua si bona norint...*

L. L.

La Bannière de Marie Immaculée. 21e année.—Elle est plus intéressante que jamais, cette revue annuelle des Oblats de Marie. Outre les articles de doctrine ou de piété, où la Reine du ciel a, comme il est juste, sa royale part, il y a, cette année surtout, des études patriotiques et sociales éminemment actuelles et pratiques. Citons, entre autres, celle que notre estimable collaborateur, le Père J.-M. Rodrigue-Villeneuve, consacre au *Congrès de la Langue française* : puis *En chemin de fer*, par le P. Jean Marial, O. M. I., que ne désavouerait pas Pierre l'Ermite. Les missions chez les sauvages, dont les Pères Oblats ont presque le monopole au Canada, fournissent la matière de plusieurs de ces récits dramatiques et touchants qui font les délices du lecteur chrétien, et inspirent parfois à la jeunesse scolaire des aspirations à la vie de sacrifice et d'aventure à la conquête des âmes.

L. L.

Louis Hébert, premier colon du Canada, par LAURE CONAN, Québec 1912.—Dans un temps où l'on célèbre avec entrain le souvenir des origines si humbles et si nobles à la fois de notre patrie canadienne, il convenait de mettre en relief la vaillante et populaire figure du pionnier de la colonisation dans la Nouvelle-France. Pour faire revivre cet homme dans toute la vraisemblance d'un foyer de cette époque primitive, tout en sauvegardant l'exactitude historique, il fallait la plume intelligente et consciencieuse de l'écrivain distingué qui a signé cette délicieuse biographie. Faisons des vœux pour que l'auteur, qui a déjà si bien servi les lettres canadiennes, consacre à d'autres personnages non moins dignes et sympathiques de notre histoire, des études semblables, substantielles et vivantes dans leur brièveté. Ce sera là le plus sûr moyen de révéler à l'étranger et de rendre plus chers à l'enfant du sol les héros et les héroïnes de notre épopée nationale.

L. L.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. LINDSAY.

Imprimé par la Cie de l'ÉVÉNEMENT, 30, rue de la Fabrique, Québec.